

colorchecker CLASSIC

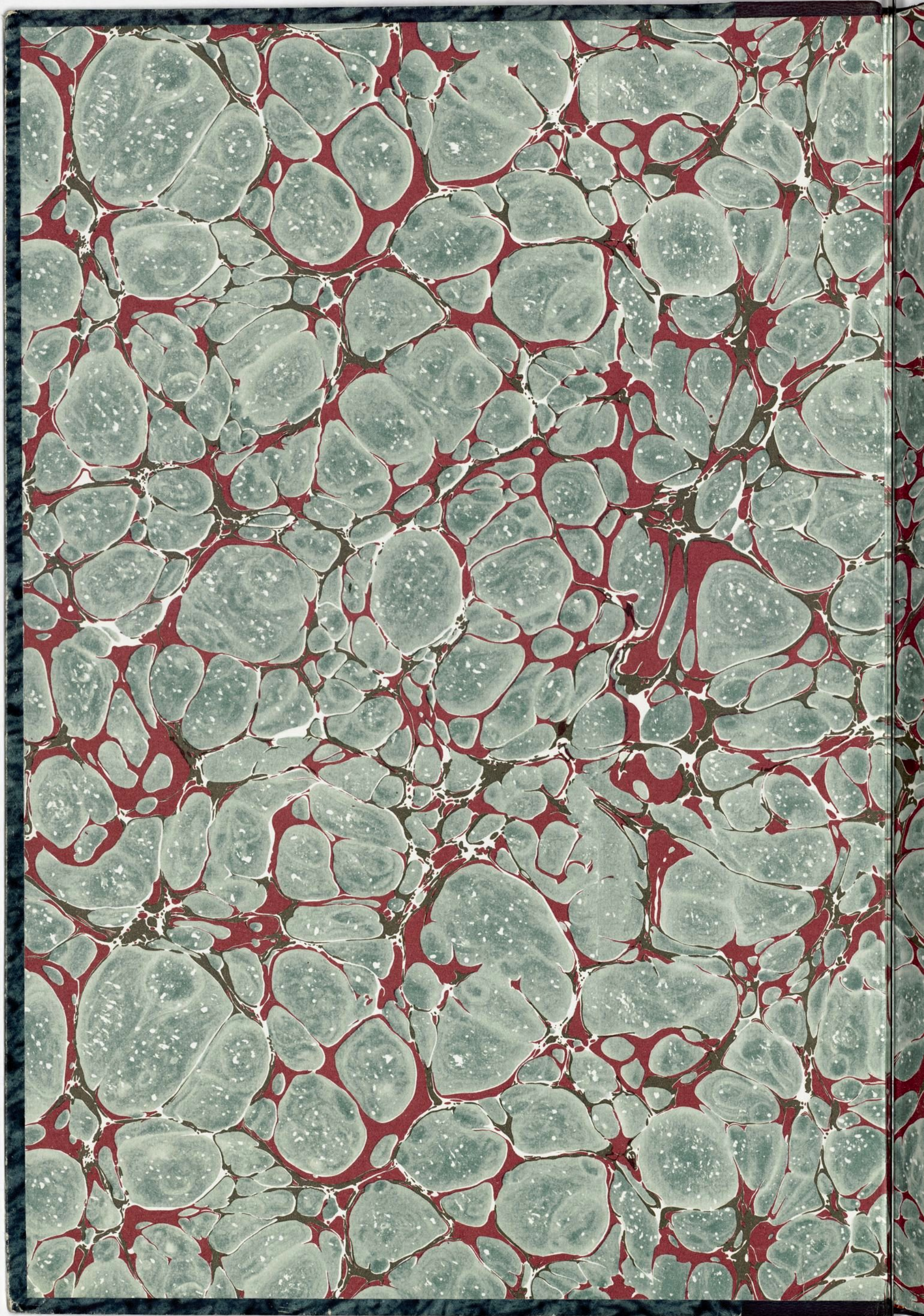


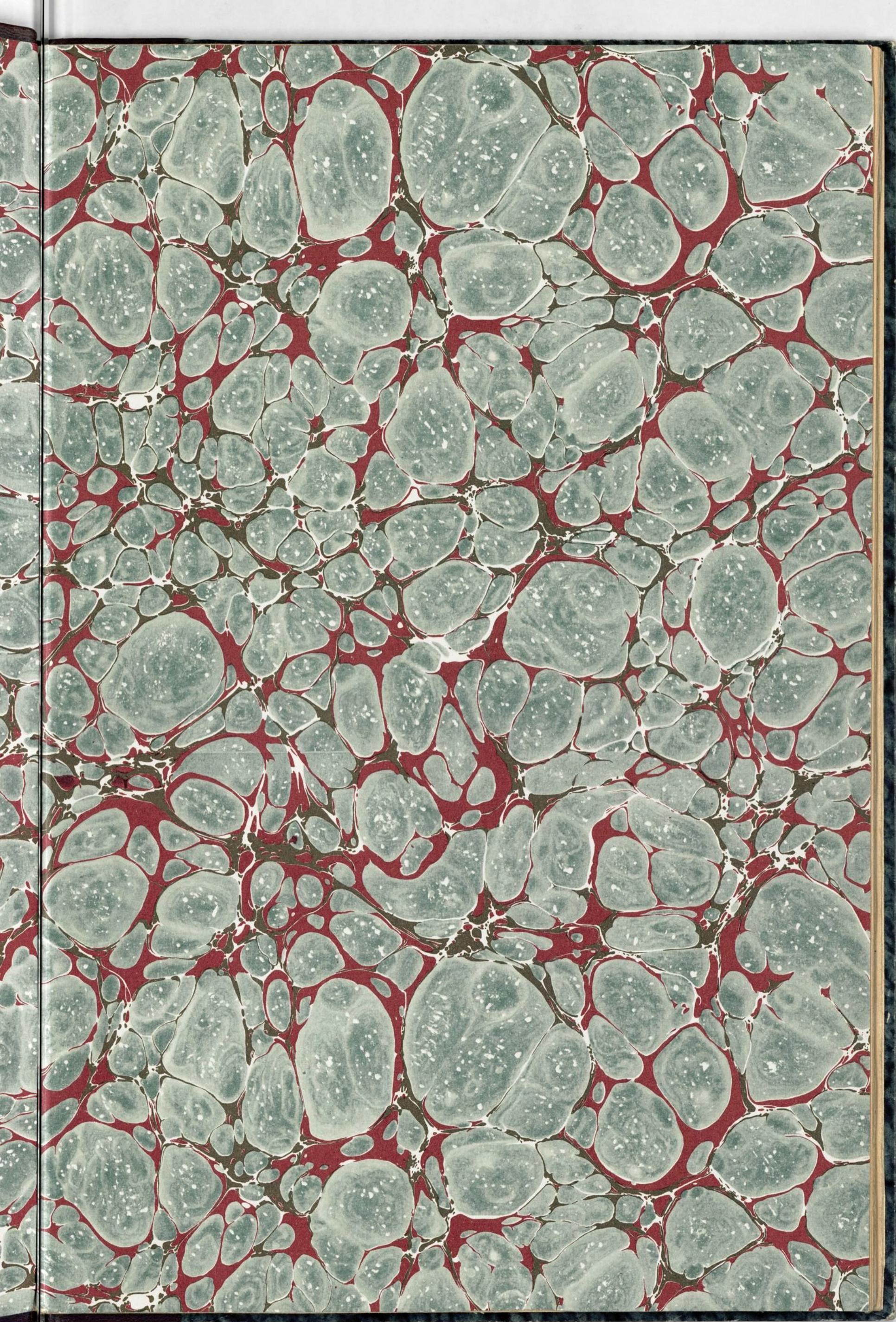
xrite



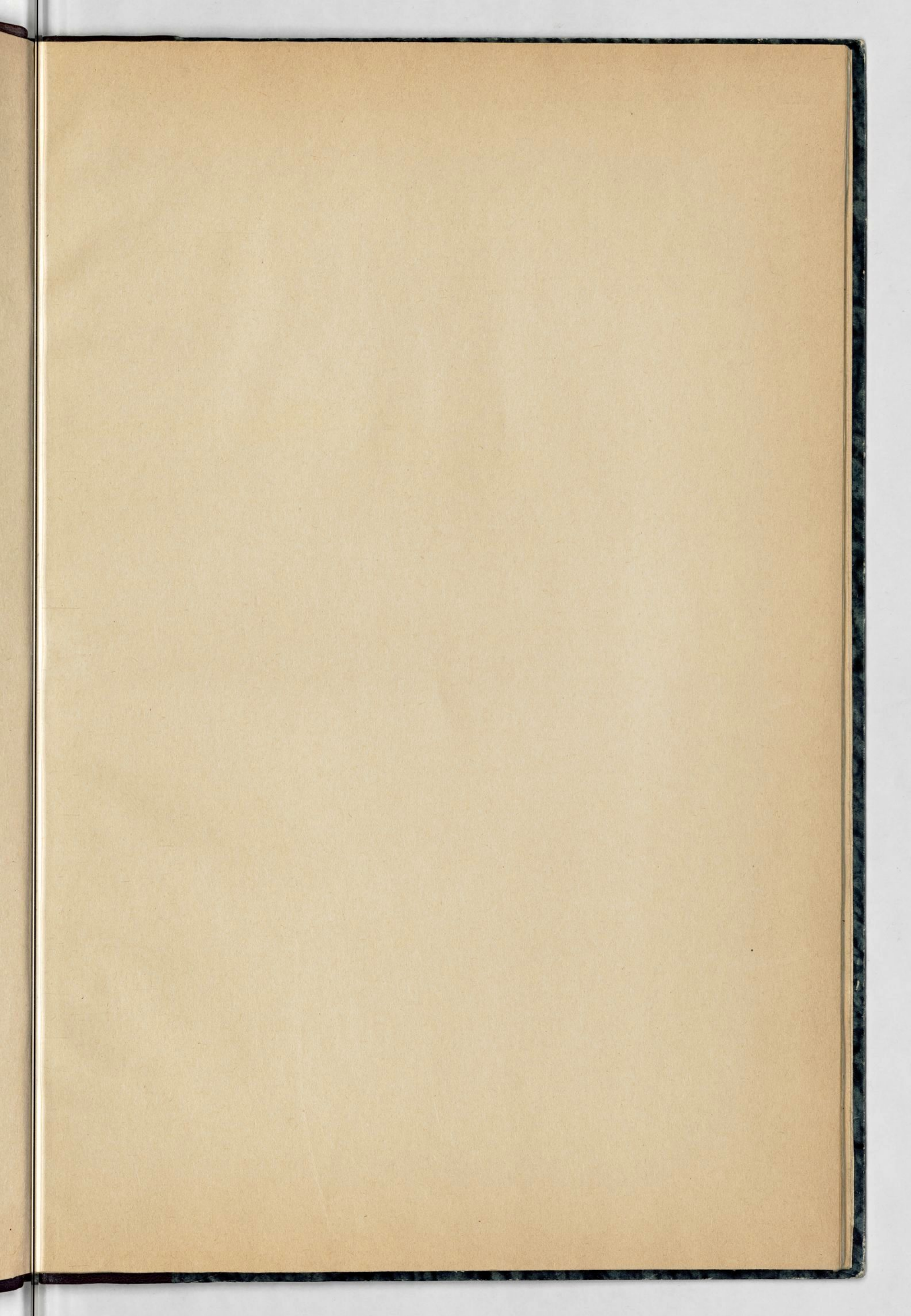
COPIE DU MANUSCRIT DE TOUSSAINT LOUVERTURE

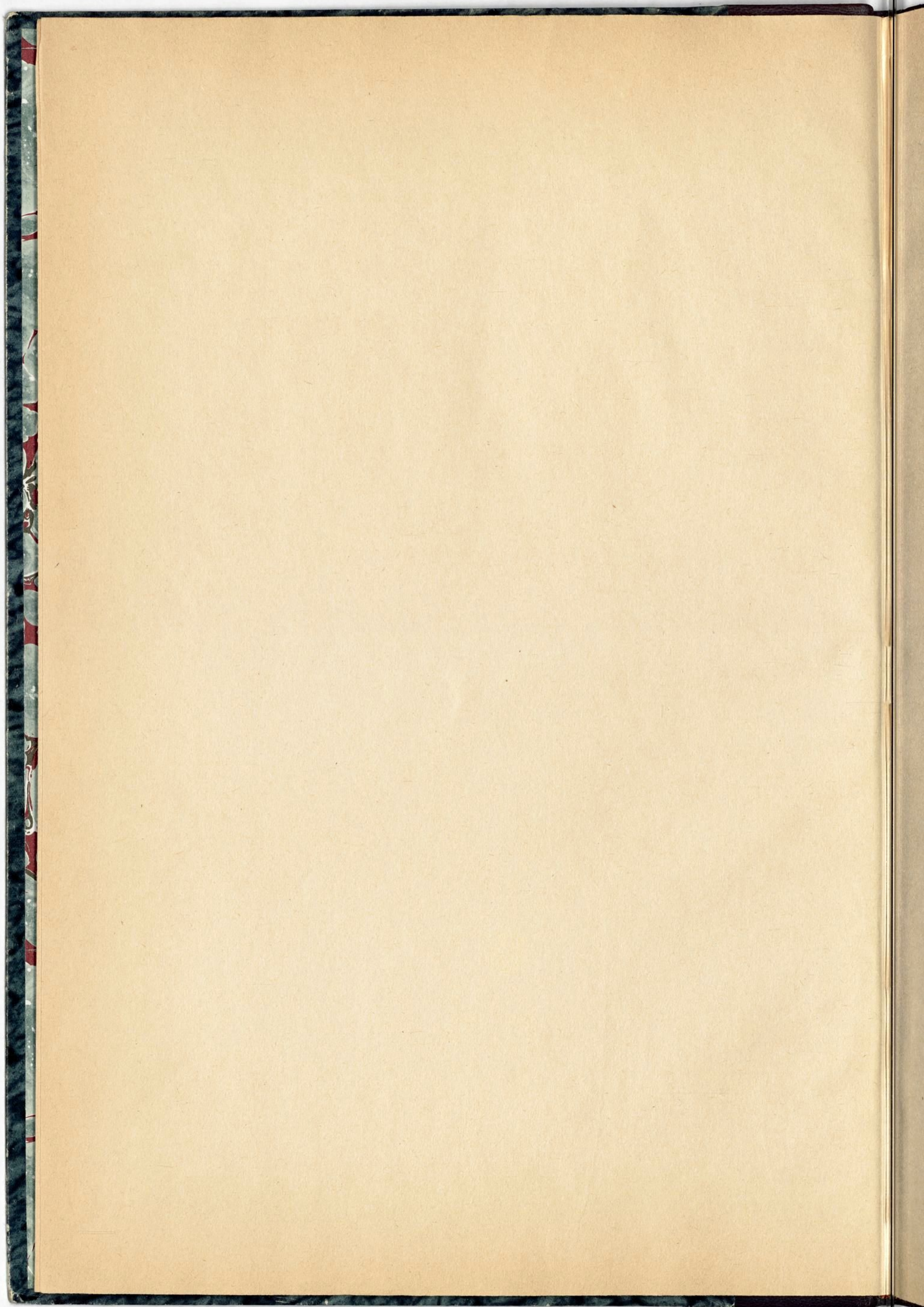






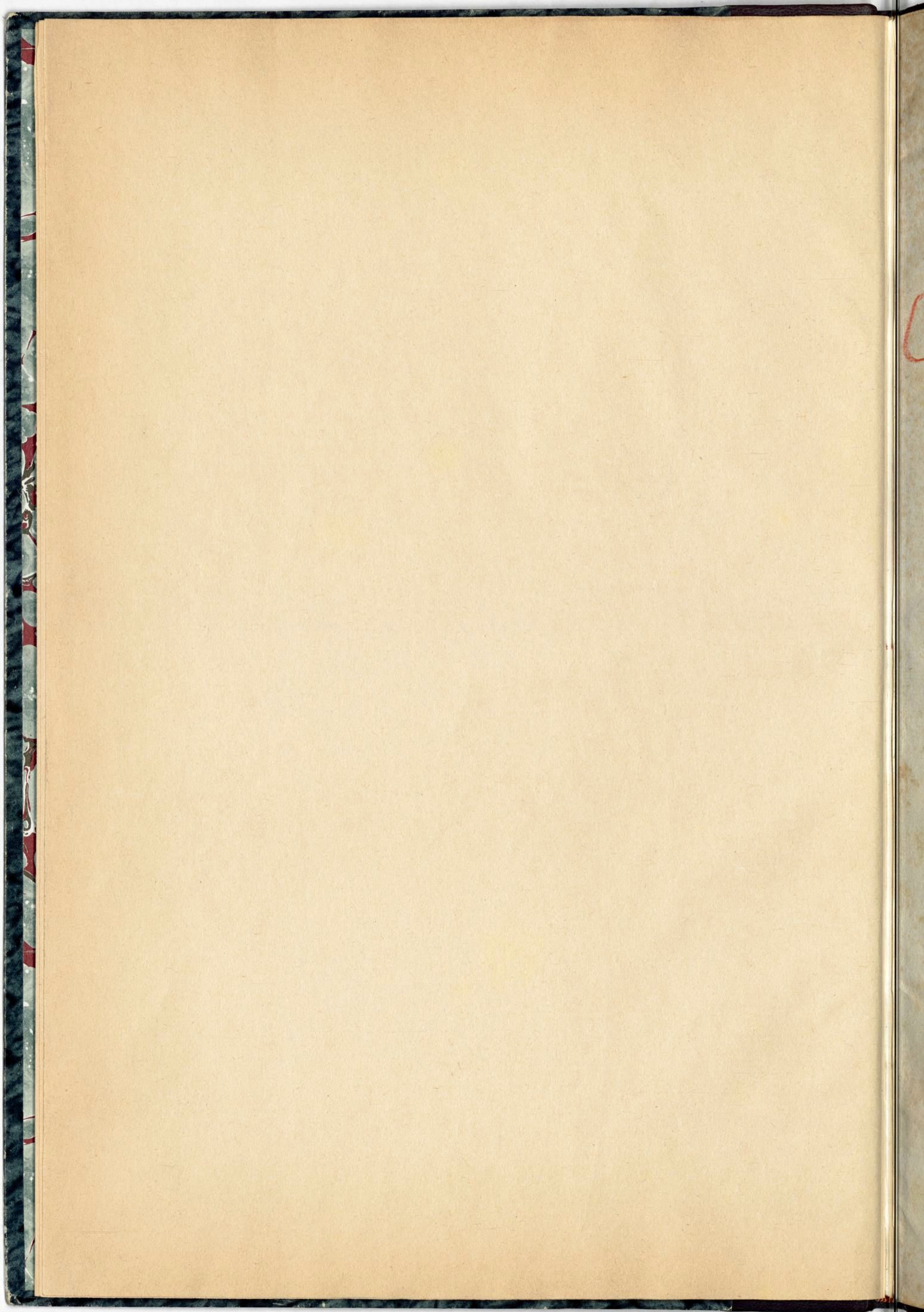
63





ANT M 2

185850D



1803

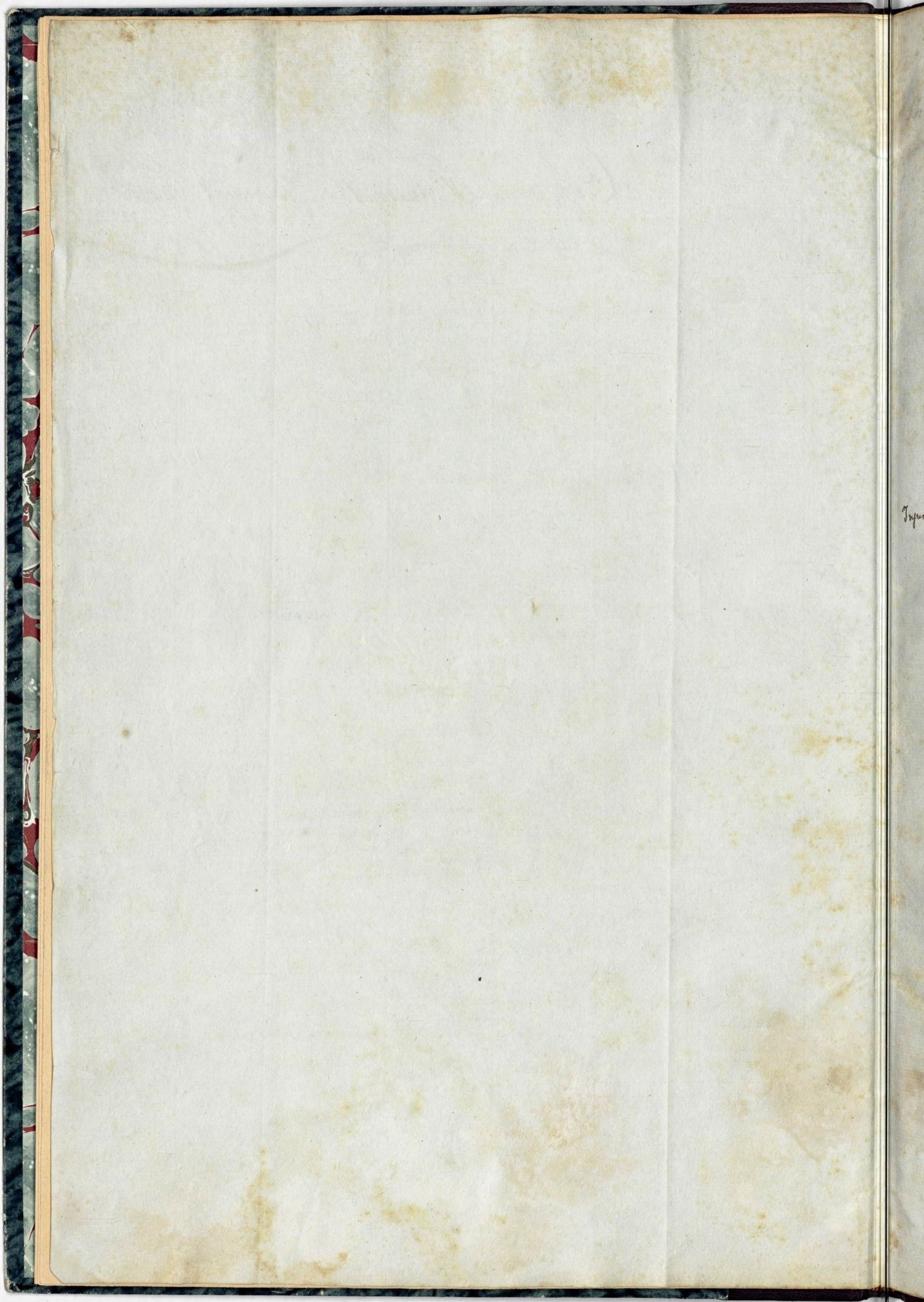
Copie du Manuscrit de Louvain - ouverture

XIII

Cadran

I

4 Paris



Le Pape de Toussaint

En traversant la France, j'ai lu sur les papiers publics un article qui me concerne; on m'accuse d'être un rebelle et un traître et pour justifier cette accusation, on dit avoir intercepté une lettre par laquelle j'engageois les cultivateurs de St. Domingue à se soulever: je n'ai jamais écrit de pareilles lettres, et même je défie qui que ce soit de la produire, de me citer à qui je l'ai adressée et de faire connaître cette personne. Au reste cette calomnie tombe d'elle-même. Si j'avois eu l'intention de prendre les armes, les aurois-je déposées et aurois-je fait ma soumission? un homme raisonnable, encore moins un Militaire ne peut pas supposer une pareille absurdité.

Injustice des Français.

Addition au présent mémoire: Si le Gouvernement avoit envoyé un homme plus sage, il n'y auroit eu aucun mal, ni un seul coup de fusil tiré. Pourquoi la peur a-t-elle occasionné tant d'injustices de la part du Général Leclerc? pourquoi a-t-il manqué à sa parole? pourquoi, à l'arrivée de la frégate La Guerrière qui conduisoit mon épouse, a-t-on plusieurs personnes qui avoient été arrêtées avec elle? ces personnes n'avoient jamais tiré un coup de fusil, étoient innocentes, des pères de famille qu'on a arrachés du bras de leur femme et de leurs enfans. C'est autant de bras ôtés à la culture. Toutes les personnes qui avoient versé leur sang pour conserver la Colonie à la France, les officiers de mon Etat-Major, mes secrétaires n'ont jamais rien fait que par mon ordre; tous ont donc été arrêtés sans motif. En me débarquant à Orléans, mes enfans ont été envoyés à une destination à moi inconnue et mon épouse dans une autre que j'ignore. Que le Gouvernement me rende plus de justice: ma femme et mes enfans n'ont rien fait et n'ont aucun compte à rendre. Elle doit donc être renvoyée chez elle pour surveiller ses intérêts et porter soin à notre malheureuse famille. Le Général Leclerc a occasionné tout le mal, et moi, je suis au fond d'un cachot sans pouvoir me justifier. Le Gouvernement est trop juste pour me laisser ainsi les bras liés et me laisser frapper par le Général Leclerc, sans m'entendre. En arrivant en France, tout le monde m'a dit que le Gouvernement étoit juste: ne dois-je pas participer à sa justice et à ses bienfaits. Le Général Leclerc dit dans sa lettre au

du Ministre que j'ai lu dans la Gazette, que j'attends la maladie
de son trouper, pour lui faire la guerre et reprendre le commandement.
C'est un mensonge atroce et abominable; c'est une lâcheté de
la part. Malgré que j'aye peu de connoissances et que je n'aye pas
d'éducation, j'ai assez de bon sens pour m'empêcher de lutter contre
la Volonté de mon Gouvernement; je n'y ai jamais pensé. Le Gouvernemt.
français est trop fort, trop puissant, pour que le Général Leclerc
puisse le comparer avec moi qui suis son subalterne: à la vérité
quand il a marché contre moi, j'ai dit plusieurs fois que je
n'attaquerois pas, que je me défendrois seulement & j'ai eu moi
de Juillet ou Août, que je commençois à mon tour. Mais depuis
j'ai réfléchi sur les malheurs de la Colombie, sur la lettre du
Consul; j'ai fait ma soumission. Je demande d'après cela
les preuves des choses dont le Général Leclerc m'accuse, on
verra les mensonges et les calomnies qu'il a tenu contre moi: on verra
que le Général Denarie s'est fourni, d'après mes ordres, tandis que le
Général Leclerc a dit que je ne m'étois fourni que d'après la soumission
du Général Denarie. Pourquoi le Général Leclerc n'a-t-il pas
suivi la marche qui étoit établie depuis Longtemps, que tous les
Général et chefs d'Escadre ont toujours suivie? Une Escadre n'est
jamais arrivée dans la Colombie, sans avoir envoyé un Aviso un
mois ou 15 jours d'avance, pour prévenir de son arrivée, afin qu'on
put se préparer à la recevoir, et on observe cette mesure plus dans
le temps de guerre, pour éviter tout inconvénient qui pourroit
arriver. Aucune de ces formalités n'a été remplie. Il faut
observer aussi les descentes qui se faisoient dans les différents
endroits. Il n'y a pas un de ces généraux commandant en chef les
Départemens ou commandant les arrondissemens qui ait fait une
grande résistance. Celui qui en avoit l'ordre, et un qui avoient
un peu de connoissance dans l'Etat Militaire, tous disoient:
attendez le Général Tourant. L'ouverture qui commande en chef
L'île: à son arrivée, vous rentrerez. Les autres voyent que ce
sont des français et ils se font rendre, sans même attendre
aucun ordre. On verra d'après cela qu'on n'avoit que de
bonnes intentions et que le mal qui a été fait et commis n'est

Injustices et fautes de Leclerc



9
par les fautes mesurées du Général Leclerc. J'observe encore que
peu de temps avant l'arrivée de l'Escaire, une frégate Anglaise
fut devant l'Annam pour entrer dans la baie et prendre un
autre bâtiment qui étoit mouillé dans la rade, ne sachant par
s'il y avoit une garnison dans cet endroit. à la voir venir on croyoit
que c'étoit un bâtiment français; on le laissa aborder: déjà il
étoit à la pape: heureusement que le commandant, voyant le
contraire ordonna de tirer dessus et il fut contraint de s'en
retourner après nous avoir tué 7 hommes et blessé plusieurs; nous
étions en seconde guerre, et je n'avois pas l'habitude que l'on
Escaire fut venir dans la baie. Dois-je ajouter foi à cela,
sans en avoir reçu la nouvelle officielle de mon Gouvernement, ni
connoître la prochaine arrivée de l'Escaire, et sans être prévenu
par le Général Leclerc qu'il étoit chargé des ordres du
Gouvernement, et s'il étoit au Cap ou au Port-au-Prince. Le
Général Leclerc est arrivé de cette manière dans cette baie, a fait
des descentes dans tous les points, comme l'ennemi, sans m'en donner
connoissance; porteur d'ordres pour moi, les cache, sans vouloir
me les remettre qu'après avoir commis les hostilités. Qu'aurois-je
fait suivant la raison et la justice? suivant les réglemens
Militaires et la hiérarchie du pouvoir, je l'aurois fait prisonnier
ou forcé de partir et rendu compte de sa conduite au Gouvernement
de sa conduite; on ne l'auroit peut-être blâmé; mais sous les
malheurs qui sont arrivés, n'auroient pas eu lieu, et j'aurois
fait mon devoir, parce qu'aucun officier ne doit remettre son
poste à qui que ce soit, sans les ordres de son supérieur, ni
suffrir aucun désordre dans l'endroit confié à son
commandement et je crois que quand un homme est entré dans
un poste comme ennemi, on doit le recevoir de même. Mais
le M^{re} de Vincent qui étoit Gouverneur au Cap aller pour
surprendre un poste et voir si la garnison faisoit bien son
devoir: il passa par un autre chemin pour rentrer à ce poste.
L'officier de garde fit tirer dessus, tua un homme de sa suite
et le désigna au Corps de garde jusqu'à ce qu'il fut reconnu.
Bien loin de punir cet officier, de capitaine qu'il étoit, on le
fit Chef de Bataillon. M^{re} La Vallière fut de même

Justification de Toussaint Louverture

C'officier de M^{re} de Vincent.

pour visiter un poste: La fortune tira dessus, la balle passa
un des officiers qui l'accompagnaient: Oh bien! cette fortune
qui étoit simple soldat fut fait sous-Lieutenant et moi
pour avoir défendu mon poste qui a été surpris pendant mon
absence momentanée, j'ai été arrêté sans aucune considération
de justice ni de raison, d'après une proclamation que le Général
Lecton a faite à la face de la Colonne. D'après la parole d'honneur
et la protection du Gouvernement qu'il m'a promise, j'ai fait
ma soumission, remis mes troupes et mes armes. Cependant dans
sous les yeux, la parole d'honneur est un gage; et la
protection d'un Gouvernement a toujours été sacrée. Où est donc
la promesse du Général Lecton? C'est donc pour me tromper
et s'il a voulu me tromper pour quoi n'a-t-il pas employé
les ruses et les finesses seulement, et non la parole et la
protection du Gouvernement français? En me donnant la parole
sans la tenir, c'est manquer à l'honneur: promettre la
protection du Gouvernement et agir d'une autre manière, c'est violer
les Loix, et manquer au Gouvernement même. La parole d'honneur
a toujours été suivie par tous les hommes sensés et tous les
Général Militaires et pendant que j'ai fait la guerre avec tous
les ennemis de la République, je n'ai jamais trompé qui que
ce soit en donnant ma parole, ni même aucun des ennemis qui
me faisoient la guerre ne se sont servis de ce moyen pour me
tromper; ils ont employé toute sorte de ruses et de finesses;
alors j'ai fait de même de mon côté. Voici un fait notoire.
Le Marquis de Suville étoit Commandant à Mirabais
pour le Roi d'Espagne et il avoit sous ses ordres 3000 hommes
d'Infanterie de ligne et 1800 hommes, dragons bien montés; il
a marché plusieurs fois sur le Verdette et L'Artibouille dans
le but de la conquête contre la République et quand j'ai été
maître de toute cette partie jusqu'au Verdette, j'ai attaqué
le Mirabais et j'ai eu le bonheur de prendre Atteplac et
tous les autres endroits voisins; il fut mon prisonnier. C'étoit à
qui vouloit lui faire de la peine, parce qu'il étoit Chevalier

Lecton a manqué à sa parole.

Affaire du M^{te} de Suville.

7
Des. Louis: Je le prie pour la protection de la République et
lui donnai ma parole que rien ne lui seroit fait et j'asurai
qu'il seroit faitement prisonnier de Guerre, jus qu'à nouvel
ordre. je le fis conduire au Gouverneur avec son épouse et pendant
qu'il étoit sur la habitation de Grandmont, lui et son épouse
ont été respectés: j'ai rendu compte au Général Lavaulx de
la prise de Mirebatain et de tous les prisonniers: mais je
n'ai pas osé de lui dire que M. Despierville étoit sous la
protection de la République: infir plusieurs rapports et
denonciations ont été faites contre lui au Général Lavaulx,
le Général et les membres du conseil s'étant rendus au Gouverneur
pour le juger, alors j'ai réclamé qu'il étoit sous la protection
du Gouvernement français, que je le lui avois promis quand il fut
prisonnier à la prise de Mirebatain, et c'est pour cette raison
que je l'avois renvoyé au port de Saix comme les autres.
J'ai représenté au Général Lavaulx qui commandoit en chef L. H. E.
que la protection que je lui avois promise au nom de mon Gouvernement
étoit sacrée et que si je voyois manquer à ma parole, je laisserois
plutôt le commandement. Le Général Lavaulx, les membres
du conseil et les autres personnes qui se trouvoient présentes
sentirent la justice de mes réclamations, le Marquis d'Esperville
a été remis en liberté et renvoyé chez lui, et il a demandé après
à partir de la Colonie pour continuer son service, sous la parole
de ne pas prendre les armes contre la République. Cette demande lui
a été accordée et je me rappelle d'avoir reçu les compliments de ces
Messieurs qui étoient présents, pour avoir soutenu le honneur &
la dignité de mon Gouvernement. Cependant je n'ai pas reçu
d'éducation, ni instruction, mais mon gros-bon-fleur m'a fait
connoître qu'un homme doit tenir sa parole, surtout un
représentant de Gouvernement, avec toutes les nations qui
se faisoient la guerre, j'ai toujours été de même. Il y a de
30 autres affaires que je ne veux pas citer et les temoins sont
présents. Je le répète encore: je demande que le Général
Leclerc & moi parvinions ensemble devant un Tribunal
et que le Gouvernement ordonne que l'on m'apporte toute

T. L. demande à comparaître
avec Leclerc devant un Tribunal.

toutes mes pices de correspondance. Par le moyen von
serra mon innocence et tout ce que j'ai fait pour la
République; quoique je sente que plusieurs pices seront
interceptées. Premier Consul, Père de tous les militaires
Juge intégral, Défenseur des innocents, prononcez donc
sur mon sort. ma plainte est très profonde; portez le remède
salutaire pour l'empêcher de n'être jamais ouverte: Vous en
êtes médecin. Je compte entièrement sur votre justice &
votre bonté. Salut et respect.

Mémoire du Général Courtais. Ouverture

Il est de mon devoir de rendre au Gouvernement français
un compte exact de ma conduite. je raconterai les faits
avec toute la naïveté et la franchise d'un ancien militaire
en y ajoutant les réflexions qui se présenteront naturellement
enfin je dirai la vérité fut-elle contre moi-même.

La Colonie de St. Dominique ~~est devenue~~ ~~est devenue~~
Lors que j'y étois commandant jouissoit de la plus grande
tranquillité; la culture et le commerce y florissoient;
L'île étoit parvenue à un degré de splendeur où on ne
l'avoit pas encore vue, et tout cela, j'ose le dire, étoit
mon ouvrage. Cependant on y étoit sur le pied de guerre;
La Commission avoit rendu un arrêté qui m'ordonnoit de
prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les
Ennemis de la République de pénétrer dans l'île. En
conséquence, j'ordonnai à tous les ^{commandants de ports} ~~commandants de ports~~
de ne laisser entrer en rade aucun bâtiment de guerre qu'il
n'eût été connu, et n'eût obtenu de moi la permission
et si c'étoit une brader, de quelle nation fut-elle, il lui
étoit absolument défendu d'entrer dans le port ni même
dans la rade, jus qu'à ce que j'eusse reconnu par moi-même
d'où elle venoit et de quel ordre elle étoit porteur. Ce
ordre existoit lorsque le 16 Ombrière, l'Escadre parut
devant le laz. Il étoit alors parti de cette ville pour

Hospitals de St. Dominique

elle est l'œuvre de T. L.

Les ordres.

Arrivée de l'Escadre

faire une tournée dans la partie Espagnole, à San-Domingo
 pour surveiller la Culture. Chemin faisant, en passant à
 la Magouane, j'avois expédié un de mes aides de camp
 au général Denalieux commandant en chef les Départemens
de l'ouest et du sud, résidant au St. Marc, pour lui
 ordonner de venir me rejoindre au Gonaïve ou au St. Michel
 pour m'accompagner dans une tournée. Au moment où
 l'Escadre parut, je me trouvois à San-Domingo j'en
 partis 3 jours après que mes opérations furent finies
 pour aller à Sanche, passant par la Banique. En
 arrivant au Papayé je rencontrai mon aide de camp &
 coupé et un officier envoyé par le général Christophe qui
 me remit une lettre de ce général par la quelle il
 m'instruisoit de l'arrivée de l'Escadre française devant
le Cap et m'a fait que le général commandant en chef
 cette Escadre ne lui avoit pas fait l'honneur de lui écrire; que
 seulement, il lui avoit envoyé un officier pour lui ordonner
 de préparer le logement pour les troupes; que le général
Christophe ayant demandé à cet officier si il n'étoit pas
 porteur de lettre pour lui ou de dépêches pour le général
Loupault Louverture, en le priant de les lui ~~faire~~ remettre
 pour les lui faire passer de suite, cet officier lui avoit répondu
 qu'il n'en étoit pas chargé, qu'il n'étoit pas même
 question du général Coussant. Cependant la Ville, avoit-elle
 ajouté, pour leur bien récompense; le Gouvernement
 français vous envoie des présents; qu'après lui général
Christophe lui avoit dit: Puisque vous n'avez pas de
 lettre pour le général en chef ni pour moi, vous pouvez vous
 retirer et dire à votre général qu'il ne connoit par son
 devoir et que ce n'est pas ainsi qu'on se présente dans
 un pays appartenant à la France. Le général Leclerc
 ayant reçu cette réponse, fit sommer le général Christophe
 de lui livrer la place, et dans le cas de refus, il le prioit

7. d. l'apprend à S. Domingue.

Christophe et Leclerc au Cap.

Retour de l'expédition de St. Domingue
au Cap.

que dès le lendemain il débarqueroit 15000 hommes; à qui
celui-ci répondit qu'il le prioit d'attendre que le Général
Cousant-Louverture fut arrivé, qu'il s'avoit déjà fait avertir
et qu'il alloit enquer le faire un feu de joie avec la plus
grande étendue. En effet j'eus une seconde lettre et je me
hâtai de me rendre au Cap malgré les désagremens de la
Rivière de Hinche. Je vis avoir le plaisir d'embrasser
nos frères d'armes, Europe et recevoir en même temps
les ordres du Gouvernement de la France, et même pour
mettre plus de promptitude dans mes marches, j'avois laissé
toute mon escorte.

Narrée des évènements au
Port Républicain.

Entre St. Michel et St. Raphael, j'envoyai le
Général Denaliel et lui dis; je vous avois envoyé chercher
pour m'accompagner dans une tournée au Port de paix
et au Mole; mais cela est très inutile. Je vis de recevoir
deux lettres du Général Christophe m'annonçant l'arrivée
de l'Escadre française devant le Cap. j'eus communiqué
ces lettres, et il me dit alors qu'il avoit vu lui-même
de St. Marie six gros vaisseaux faisant voile du côté
du Port Républicain; mais qu'il ignoroit de quelle
nation ils étoient. j'eus ordonné alors de partir promptement
pour prendre dans ce port où qu'il étoit possible que le
Général Christophe ayant refusé l'entrée du Cap au
Général commandant l'Escadre, celui-ci se fut porté au
Port Républicain, dans l'espoir de m'y trouver et dans ce
cas, j'eus donné ordre de presser le Général de m'attendre
en l'assurant que j'allois d'abord, de ce port, au Cap, dans
l'espérance de l'y rencontrer et que dans le cas où je ne l'y
trouverois pas, je reviendrois de suite au Port Républicain
pour y conférer avec lui; je partis effectivement pour le
Cap, en passant par le passage le plus court. En arrivant
sur les hauteurs du Grand Boucan, on lui dit de porter j'aiques,
j'apperçus le feu dans la Ville du Cap. Je pouvais alors
mon cheval à toute bride, pour me rendre dans cette ville, y

Trouver le Général commandant l'Escadre et se informer de ce qui pouvoit avoir ~~été~~ donné lieu à cet incendie, mais en approchant je trouvai toutes les routes couvertes de habitants qui avoient évacué cette malheureuse Ville, et ne purent pénétrer plus loin à raison de ce que tous les garages étoient canonnés par les vaisseaux qui étoient dans la Rade. Je pris le parti alors de monter au fort Bellegarde, mais je trouvai également ce fort évacué, toutes les pièces de canon emportées. Je fus en conséquence obligé de revenir sur mes pas. après avoir dépassé l'hôpital, je remontrai le Général Christophe et lui demandai qui avoit donné lieu à mettre le feu à la Ville. Il me répondit que c'étoit lui, et se blâma très vigoureusement d'avoir employé ce moyen de rigueur. Pourquoi, lui dis-je, n'avez-vous par tout fait des dispositions pour défendre la ville jusqu'à mon arrivée. Il me répondit: que voulez-vous, Général, nous devons, la nécessité, les circonstances, les menaces répétées du Général commandant l'Escadre m'y ont forcé. J'ai fait voir à ce Général les ordres dont j'étois porteur, mais inutilement: il m'ajouta que les proclamations répandues secrètement dans la Ville pour séduire le peuple et soulever la troupe ne convenoient pas à la franchise des militaires que si vraiment le commandant de l'Escadre avoit eu intention pacifique, il m'y auroit attendu, qu'il n'auroit pas employé les moyens dont il s'est servi pour gagner le commandant du fort La Bouque qui est un ivrogne, qu'il ne se seroit point en conséquence emparé de ce fort, qu'il n'auroit point fait faire de descente, en un mot qu'il n'auroit point d'abord commis toutes les hostilités dont il s'est rendu coupable. Le Général Christophe se joignit à moi, et nous continuâmes notre route ensemble. En arrivant au haut du lac, nous traversâmes les habitations de Oruda, jusqu'à la carrière de Montau. Là je lui donnai ordre de rallier la troupe, d'aller camper aux Nouvelles jus qu'à Nouvel

Incendie du Cap

T. L. rencontre Christophe.

ordre et de me donner connoissance de tous les mouvemens
qu'il feroit. j'eus dit que j'allois chez Derivert et que j'y
recevrois peut-être des nouvelles du Commandant de l'Escadre;
qu'il me feroit passer les ordres au Gouvernement, que peut-être
même je pourrois l'y remonter; que je m'informerois alors des
raisons qui avoient pu l'engager à venir dans la capitale de
cette manière et dans le cas où il seroit porteur d'ordres du
Gouvernement, j'eus prié de me les communiquer et prendrois
en conséquence des arrangements avec lui. Le Général Christophe
me quitta alors pour se rendre au port que j'eus avoit
indiqué; mais il remontra un gros de troupes qui fit feu
sur lui, le força de se jeter à bas de son cheval, de se
précipiter dans la rivière et de la traverser à la nage. Moi-même
après l'avoir quitté ayant avec moi l'Adjutant J. J. F. J. J.,
deux autres officiers et mon aide de camp Coupe qui marchoit
en avant de moi, celui-ci me prévint qu'il devoit de la
troupe sur le chemin: j'eus ordonné de se porter en avant.
on me dit que cette troupe étoit commandée par un Général.
j'aurais demandé à avoir lui une conférence, mais il n'eut pas
le temps d'exécuter mes ordres. On nous fit feu, à Nüggling
près de la barrière de Naudreil; mon cheval fut percuté d'une
balle; une autre balle emporta le chapeau d'un de mes
officiers; ce qui nous força d'abandonner la grande route
de traverser la savane et la forêt pour me rendre chez
Derivert, ou j'attendois trois jours pour y attendre des
nouvelles du Commandant de l'Escadre, mais toujours
inutilement. seulement le lendemain, j'eus une lettre
du Général Rochambeau qui m'annonçoit que la capitale
qu'il commandoit étoit emparé du fort Liberte, qu'il avoit
pris une partie de la garnison qui avoit fait résistance
en se jettant au fil de l'épée, qu'il n'avoit pas pensé
que ces troupes auroient trempé leurs bayonnettes dans
le sang de français comme eux, et qu'il auroit eu toutes
cette garnison bien disposée en leur faveur. j'eus répondu à
cette lettre en manifestant mon mécontentement à ce Général;
j'eus demandé pourquoi il avoit ordonné le massacre de ces

Commissaire chez Derivert

Lettre de Rochambeau à Tombant:

réponse de celui-ci.

13
Braver soldats qui n'avoient fait que suivre les ordres
qu'on leur avoit donnez, qui d'ailleurs avoient si bien
connoissances au bonheur de la Colonie et au triumphe de la
Republique, si étoit la reconnaissance que le Gouvernement
leur avoit promise et surs, en lui disant que je combattrois
jusqu'à la mort, pour venger celle de ces braves soldats
et ma liberté, et rétablir le calme et l'ordre dans la
Colonie.

Contraire se défile à la
résistance

Étoit effectivement le parti que je devois de prendre
après avoir soigneusement réfléchi sur les différents rapports que
m'avoit fait le Général Christophe, sur les dangers que
j'évois de courir, sur la lettre du Général Anselme
et sur la conduite, enfin, du Général commandant l'Escadre.
Ces résolutions prises, je me transportai aux Gonâves; j'en donnai
connoissance au Général Marescaud de mes intentions; je
lui ordonnai d'opposer sa plus vive résistance à tous ceux
qui se présenteroient devant le port de Paix où il
commandoit et dans le cas où il ne seroit pas assez fort,
n'ayant qu'une seule brigade, de suivre l'exemple du Général
Christophe, de se retirer ensuite dans la Montagne, en
emmenant avec lui les munitions de tout genre, et de se
défendre jusqu'à la mort. Je me transportai ensuite à
St Marc pour y visiter les fortifications. Je trouvais que
cette ville étoit déjà investie des ennemis d'Espagne qui
venoit d'avoir lieu et que les habitants l'avoient déjà
évacuée; j'y donnai ordre de faire toute la résistance que
les munitions et les fortifications permettoient. Au moment
où j'allai partir de cette ville pour me rendre au Port
aux Français et dans la partie du Sud, y donner mes
ordres, le Capitaine Jacques Dupin et Barthelemy apportèrent
les dépêches de Paul Louverture qui commandoit dans
cette partie de St Domingue. Tous deux m'annoncèrent
qu'une descente venoit d'avoir lieu à Royal Cabot, que les
Français et les Espagnols qui habitoient dans cet endroit
n'étoient point et avoient intercepté les chemins de
San Domingue. Je pris connoissance de ces dépêches par
poursuivant la lettre du Général Paul et copie de celle
du Général Marescaud au commandant de la

Il se rend aux Gonâves, donne
ses instructions à Marescaud.

à St Marc

Enlèvement des Français et des Espagnols
de Royal Cabot.

Paul Bonville et Kierwan à
S^r Dominge

Sau-Dominge qui y étoit alors. Je vis l'invitation que
faisoit le Général au Commandant et nous prît au Général
Paul, comme il auroit dû le faire, de lui préparer le
Logement pour sa troupe: je vis aussi le repas qui lui avoit
été fait, à son invitation par le Général Paul, qui s'étoit
à qu'il eut reçu des ordres de moi, en conséquence j'en
reprovis au Général Paul que j'approuvois sa conduite
et je lui donnai l'ordre de faire tout ce qui dépendroit de
lui pour se défendre en cas d'attaque et même de faire le
Général Kierwan et toute sa troupe prisonniers si il le
pouvoit. Je remis ma réponse au capitaine dont j'ai
parlé, prévoyant, à raison de l'interception des chemins
qu'il pourroit être arrêté, qu'on lui demanderoit de
dépêcher, je le chargeai d'une seconde lettre par laquelle
j'ordonnois au Général Paul de prendre avec le Général
Kierwan tous les moyens de conciliation possible et le priant que
si le camp venoit à se lever la première lettre et de ne faire
voir que la seconde. Le Général Paul ne voyant pas arriver au plutôt
qu'il le desiroit de répondre à ces dépêches, me renvoya un autre
officier noir porteur de ces mêmes dépêches par Duplicata, à qui
je donnai seulement un reçu et le renvoyai. Deux officiers
deux étoient noirs et l'autre blanc. Ils furent arrêtés, comme
je l'avois prévu et les deux noirs furent assassinés contre toute
espèce de justice et de raison et contre le droit de la guerre.
Leurs dépêches furent remises au Général Kierwan qui ayant
caché la première fit seulement voir la seconde au Général
Paul, C'est à dire celle où je lui ordonnois d'entrer en
conciliation avec lui. A cet effet en conséquence de cette lettre
que Sau-Dominge s'est rendu.

Ces dépêches expédiées je pris ma route vers le Sud. à peine
étois-je en marche que je fus atteint par un ordonnance, arrivant
à toute bride, m'apportant une lettre du Général Bonville et
une lettre de mon épouse m'annonçant l'une et l'autre l'arrivée
de mes deux enfants venant de Paris et de leur pèlerinage,
ce que j'avois ignoré jusqu'à présent, lui m'ajoutant qu'il

T. d. ramène ses deux enfants à

Emery

4
étoient porteurs d'ordre du Consul pour moi. Je retournai
alors sur mes pas et volai à Luery où j'étais effectivement
mes deux enfants et le receveur respectable que le Gouvernement
avoit eu la bonté de leur faire donner. Je les embrassai avec
la plus grande satisfaction et beaucoup d'empressement et
leur demandai ce suite s'il étoit vrai qu'ils fussent
porteurs de lettres pour moi, du Consul. Le receveur
me répondit qu'il oui et il me remit effectivement mes lettres
que j'ouvris et lus jusqu'à moitié, puis la refermai, disant
que je me reservois de la lire dans un moment où je serois
plus tranquille. Je le priai ensuite de me faire part des
intentions du Gouvernement et de me dire le Nom du
Commandant de l'Escadre que je n'avois pas encore pu savoir
jusqu'à alors. Il me répondit qu'il s'appelloit Le Chevalier
que l'intention du Gouvernement à mon égard étoit très
favorable; ce qui me fut confirmé par mes enfans, et ce
dont je me suis assuré ensuite, en faisant lecture de la lettre
du Consul. Je leur observai cependant que si les intentions
du Gouvernement étoient pacifiques et bonnes à mon égard &
à l'égard de ceux qui avoient contribué au bonheur de
dont jouissoit la Colonie, le Général ne les avoit sûrement pas
suivis ni exécutés, puis qu'il étoit débarqué dans l'île
comme ennemi, et en faisant le mal uniquement pour avoir
le plaisir de le faire, sans s'être adressé au Commandant
ni lui avoir communiqué le pouvoir.

Je demandai ensuite à M. Comon Receveur de mes enfans
si le Général ne lui avoit rien remis pour moi, et
ne l'avoit pas chargé de me dire quelque chose: il me
répondit que non, en m'engageant cependant à aller au
Cap, pour conférer avec le Général. Mes enfans joignirent
leurs sollicitations pour m'y engager; je leur représentai
que d'après la conduite de le Général, je ne pouvois avoir
en lui aucune confiance, qu'il étoit débarqué comme

Il refuse d'aller conférer au Cap avec
le Général

Invenis, que malgré cela j'avois cru de mon devoir
d'aller au devant de lui, pour empêcher les progrès
du mal, qu'atens, il m'avoit fait tirer dessus &
que j'avois couru les plus grands dangers, qu'il s'agissoit
si ses intentions étoient pures, comme celles du Gouver-
nement qui l'envoyoit, il auroit pris la peine de
m'écrire pour m'instruire de sa mission; que même
il auroit dû, avant d'arriver à la Côte, m'envoyer
un avis, comme cela se pratiquoit ordinairement,
pour me faire part de sa puissance et m'informer de
son arrivée; que puis qu'il n'avoit rempli aucune
de ces formalités, le mal étoit fait; qu'ainsi je
refusois définitivement d'aller le trouver; que
cependant pour prouver mon attachement à ma
soumission au Gouvernement français je lui
enverrois par M. Grandville homme respectable
accompagné de deux enfants et de deux procureurs
que j'obligerois de lui dire qu'il dépendoit
absolument de lui de perdre absolument la Colombie
ou de la conserver à la France, et que j'entendrois avec
lui dans tous les arrangements possibles; que
j'étois prêt à me soumettre aux ordres du
Gouvernement français, si quelque de la Colombie
m'auroit fait voir que ce n'étoit point de la Colombie
qu'il avoit eue toute espèce d'hostilité. Le
effet je fis la lettre et la députation partir.
Dans l'espoir que d'après ma soumission tout
seroit rentré dans l'ordre, je restai au Gouver-
nement jusqu'au lendemain, où j'appris que le Nain
avoit attaqué S. Marc. Je m'y trouvois et
j'appris qu'ils avoient déjà été repoussés. Je
retournai alors au Gouverneur pour y attendre

Il envoie en mission auprès de ledit
M^r Grandville

Attaque de S^t Marc

Réponse de De la Roche

La réponse du Général Lalleu. Enfin 2 jours après mes
deux lettres arrivèrent avec cette réponse tant désirée,
par la quelle le Général me mandoit de me rendre près
de lui au Cap et m'annonçoit qu'au surplus, il avoit
donné l'ordre au Général de marcher sur tous les
points et que ses ordres étant donnés, il ne pourroit
plus les révoquer.

Il me promit cependant que si le Général de Bonnet
s'arrêteroit à l'Artibonite, je jugeroi alors qu'il ne
connoitroit pas parfaitement le pays ou qu'on n'avoit
trouvé, puis que pour arriver à l'Artibonite, il faut
avoir le passage libre par St. Marc: ce qui n'estoit pas,
puis que les Indiens qui avoient attaqué cette ville,
avoient été repoussés. Il m'ajouta encore qu'on
n'attaqueroit pas le Môle, que seulement on se feroit le
Blond; tandis que cet endroit n'estoit déjà rendu.

Je répondis alors franchement au Général que je
ne me rendrais par auprès de lui au Cap, que sa
conduite ne m'inspireroit pas amitié ou confiance, que
cependant j'étois prêt à lui remettre le commandement
conformément aux ordres du Roi, mais que je ne
voulais pas être son Lieutenant Général. Je l'engageai
ensuite à me faire passer ses intentions en l'assurant
que je contribuerois par tout ce qui seroit en mon pouvoir
au rétablissement des ordres et de la tranquillité. Je
lui ajoutai enfin que s'il permittoit toujours à marcher
en avant, il ne seroit à la défense, malgré que je
n'aye pas de troupes. Je lui envoyai cette lettre par
une ordonnance très pressée qui me rapporta de sa part
qu'il n'avoit pas les de répondre à me faire et qu'il estoit
en campagne. Les habitants de Gonaïve me demandèrent
la permission de lui envoyer une députation; ce que je leur ai
accordé; mais il refusa cette députation; le lendemain

Négociations

Invasion des Français

Je fus instruit qu'il s'étoit emparé, sans coup férir,
et sans tirer un coup de fusil de Quindon, S^t Raphaël,
S^t Michel et La marmetelle et qu'il se disposoit
à marcher à Luvercy et Gouaive. Ces nouvelles
hostilités me firent faire de nouvelles réflexions. Je
pensai que la conduite d'Alf^{re} Leclerc étoit bien contraire
aux intentions du Gouvernement, puisque le 1^{er} Consul
dans sa lettre promettoit le paix, tandis que lui faisoit
la guerre. Je vis qu'au lieu de chercher à arrêter le
mal, il le faisoit que s'augmenter. Ne craint-il pas,
me disois-je, en moi-même, en tenant une pareille
conduite d'être blâmé du 1^{er} Consul, de ce grand homme
dont l'équité et l'impartialité sont si bien reconnus,
tandis que je serois désapprouvé. Je pris donc le
parti de me défendre, en cas d'attaque et fis,
malgré le peu de troupes que j'avois, mes dispositions
en conséquence. Gouaive n'étant pas en état de se
défendre, j'ordonnai de la brûler, en cas qu'on
fût forcé à la retraite. Je pris aussi Alf^{re} Christophe
qui avoit été forcé de se replier, dans le chemin
de Pibourel qui conduit à Dayouette et me
retirai aux Gouaives où une partie de ma garde
d'honneur qui étoit au port républicain se rendit
pour me rejoindre et me défendre. Mais j'appris
que le gros morue venoit de se rendre et que
l'armée devoit marcher aux Gouaives par 3 colonnes,
qu'une de ces colonnes commandée par le Général
Rocheambour étoit destinée à passer par La Caletoune
et descendre à la croix pour nous couper les chemins
de la Ville et le passage du Pont de terre.

J'ordonnai en conséquence de brûler la ville

La question des Gouaives.

La ville est livrée.

Combat de Port-des-Terres.

Despoivre et je marchai au devant de la colonne qui
 se dirigeoit au Pont-Letter, a la tête de 300. Français
 de ma garde commandés par leurs chefs et de 60 gars
 à cheval. J'ignorais la force du Général Rochambeau.
 Je le rencontrai dans une gorge et l'attaque commença
 à 4 heures du matin par un feu soutenu qui dura
 jusqu'à midi. Le Général Rochambeau commença l'attaque.
 J'ai su, par les prisonniers que j'ai faits que la
 colonne étoit de plus de 4000 hommes. Pendant que
 j'étois aux prises avec le Général Rochambeau, la colonne
 commandée par le Général Leston arriva aux Gouaves.
 L'affaire de la Croix terminée, je me rendis au Pont
 Letter pour y prendre l'artillerie qui devoit et étoit
 dans l'intention de me rendre de suite à St. Max où
 j'étois étois faire grand établissement. Mais, chemin faisant,
 j'appris que le Général Denonville après être arrivé devant
 moi, dans cette ville avoit été obligé de l'évacuer et s'étoit
 retiré à la petite rivière. Je fus obligé, d'après cette manœuvre,
 de retarder ma marche pour envoyer en avant de moi les
 prisonniers que j'avois faits à la Croix, les mener à la
 petite rivière et me déterminer ensuite à m'y rendre moi
 même. Arrivé chez Couvoitte dans la place, j'y laissai ma
 troupe et me portai seul en avant; je trouvai que tout
 le pays étoit évacué; j'y reçus une lettre du Général
 Despoivre qui m'instruisoit qu'ayant appris qu'on devoit
 attaquer Belakou, il s'y étoit rendu avec sa troupe pour
 le défendre. Je lui donnai ordre de venir me joindre. Je
 fus mettre les munitions de guerre et de bouche que j'avois
 avec moi dans le fort l'ouverture, vite la crête à Pierre
 j'ordonnai au Général Permette de se procurer des vases
 nécessaires pour contenir l'eau, pour la garnison, en cas de
 siège. à l'arrivée du Général Denonville, je lui ordonnai de
 prendre le commandement de ce fort, de s'y défendre jusqu'à

Denonville au fort l'ouverture.

L'extrémité. je lui laissois pour objet la moitié
de ma garde avec telhet de Brigade Maquy et mes
deux Escadrons. j'eui enjoinquis de ne pas laisser le
Général Verette exposé au feu, mais de le laisser dans un
endroit retiré, pour veiller au travail des cartouches,
enfin j'eui dire au Général Demahis que pendant que
le Général Lellere viendrait attaquer cette place, j'irois
dans la partie du Nord pour faire diversion et reprendre
les différentes paroisses dont on s'étoit déjà emparé et
que par cette manœuvre j'obligerois le Général à revenir
sur le pays et prendre des arrangements avec moi,
pour conférer au gouvernement cette belle colonie.
Cet ordre donné, j'eui 6 Compagnies de Grenadiers
commandées par Gabard chef de la 4^{ème} Brigade
Je marchai sur Emery que je repris. j'y trouvai la
proclamation du Général Lellere qui me mettoit hors de
la loi. Persuadé que j'en avois aucun tort à me
reprocher, que sous les ordres qui requièrent
dans le pays, avoient été occasionnés par le Général
Lellere, me croyant d'ailleurs toujours légitime
gouverneur de ce Ile, je refutai la proclamation
et le Mis lui même hors de la loi: sans
pouvoir de peur, je me remis en marche, &
je repris sans coup ferir St. Michel, St. Raphael,
Dondon, et la Marquette. Dans cette dernière
Paroisse, j'eui une lettre du Général Demahis
qui m'instruisoit que le Général Lellere avoit marché
à la petite rivière, sur 3 Colonnes: que l'une des
colonnes passant par La Sabanne et le
Grand Fou, s'étoit emparé de tous les trésors de
la République venant de Pondichéry et de
l'argent que les habitants avoient déposé,
qu'elle s'étoit retournée chargée de butin

Plande Toussaint. Lorraine

Il marche sur Emery

Hors la loi

Lellere prend le trésor de la République.

Rest repoussé par Denalines.

qu'elle n'avoit pu se porter à la destination & avoit été obligée de retrograder pour déposer leurs troupes au Port-Republicain; que les deux autres colonnes qui avoient attaqué le fort, avoient été repoussées par le brave Brigadier Magny; que le General Sellen ayant réuni plus de force avoit ordonné une seconde attaque qui avoit également été repoussée par le Général Denalines qui étoit arrivé alors.

Connaît sans la Marmelade et Dorette.

Instruit de ces faits, je me portai sur Ohaissane et m'y emparai d'abord du camp de Redurette qui domine cette place et qui étoit occupé par du troupier de ligne et j'emportai également d'assaut sous les portes avancées. Au moment où j'allois tomber sur la place, j'eus mes lettres du commandant de la Marmelade qui me donnoit avis qu'une forte colonne venant de la partie Espagnole se dirigeoit sur cette place. Je me portai alors promptement sur cette colonne qui au lieu de marcher sur la Marmelade, s'étoit dirigé sur Beuche et la pourchuis sans pouvoir l'atteindre. Après quoi je retournai aux Gouais, me rendis maître de la plaine qui environne cette place, prêt à marcher sur le Gros morne, pour aller en suite délivrer le G. Maurepas qui devoit être retiré dans les montagnes du Port-de-paix, où j'en avois ordonné de camper sans savoir s'il avoit déjà capitulé et fait la soumission au G. Sellen.

Mon nouveau succès de Denalines contre le dore

Je reus une troisième lettre du G. Denalines qui me faisoit rapport que le G. Sellen ayant réuni toutes ses forces avoit ordonné d'assaut et qu'il avoit été repoussé avec une perte très considérable ce qui m'avoit déterminé à faire armer cette place

et a faire bombarder. Dès que j'appris le danger dont elle étoit menacée, je m'y hâtai d'y porter mes troupes pour la délivrer.

Courant au fort Louverture

Arrivé devant le camp, j'eus ma reconnaissance, pris les renseignements nécessaires et ordonnai les dispositions pour l'attaque d'après les quelles je devois infailliblement entrer dans le camp par un côté faible que j'avois reconnu et m'emparer de la personne du Général Dessalines et de tout son état major.

Mais au moment de l'exécution, j'appris que la garnison manquant d'eau avoit été obligé d'évacuer le fort. Si mon projet eut réussi, mon intention étoit de renvoyer le Général Dessalines au General en chef et de lui rendre un compte exact de sa conduite et les priant

Il se retire au Cahan

de me renvoyer une autre personne digne de confiance, et qui se puisse remettre le commandement. Le fort évacué, je me retirai au Cahan pour y réunir mes forces et y attendre la garnison. Dès quelle y fut arrivée, je demandai au General Dessalines où étoient les prisonniers qu'il m'avoit dit être

précédemment au Cahan: il me répondit qu'une partie avoit été prise par les Cahans du General Rochambeau,

qu'une partie avoit été tuée, dans les différentes attaques qu'il avoit essayé et que le reste en fuite s'étoit échappé dans les différentes marches qu'il avoit été obligé de faire. On voit par cette réponse

La question des prisonniers

que c'est injustement qu'on vouloit m'imputer les malheurs commis, parce que, Droit-on, comme Chef, j'aurois dû les empêcher. Mais suis-je responsable du mal qui se fait en mon absence?

Etant aux Yonnières, j'avois envoyé mon aide de camp Coupe auprès du Général Dessalines pour lui dire de donner ordre au Commandant de la Légation

De faire porter tous les habitants, hommes, et femmes
et ce les envoyer au Port Republicain, de garder le
plus d'hommes armés qu'il pourroit, au cas de se
preparer en cas d'attaque a la plus vive tentative.
Mon Aïeul campé auprès de mes oncles
revint et me dit qu'il n'avoit pas trouvé le Général
Denatiers, qu'il avoit promis que Leogane avoit
été brûlé et que les habitants n'étoient sauvés au
Port Republicain, tous les Deserters arrivés jusqu'à
cette époque viennent du 7^e Letere. Pourquoi, avant
son débarquement, ne m'a-t-il pas fait part de ce
pouvoir; Pourquoi a-t-il débarqué sans mon ordre
conformément a l'ordre de la Commission? N'est-ce pas lui
qui a commencé les premières hostilités? N'a-t-il pas
cherché à gagner les Généraux et autres officiers sous
mes ordres, par tous les moyens possibles? N'a-t-il
pas cherché à soulever les cultivateurs par leur
persuadant que je les traitois comme des Esclaves,
qu'il vouloit pour rompre leur fer? Doit-on
employer de tels moyens dans un Pays où requiert
la tranquillité et qui étoit au pouvoir de la République
si j'ai fait travailler mes semblables, c'étoit pour leur
faire goûter le prix de la liberté sous le couteau, c'étoit
pour empêcher la corruption des mœurs, c'étoit pour
le bonheur général de l'île et l'intérêt de la République
si j'avois effectivement tenu, puis qu'on ne voyoit pas
dans la Colonie aucun homme désœuvré, que le nombre
des mendians étoit diminué, a part quelques uns
dans les Villes, mais pas un seul dans les Campagnes.
Si le Général Letere avoit eu ce bon sens intention,
Auroit-il reçu, dans son armée, le nommé Gouard &

Fautes de Declere

Apologie de Lussant par
lui-même.

L'affaire Goland

Lui aurait-il donné le Commandement de la 9^{ème}
Brigade, qui il avait été chef de Battalion
procurement et qu'il avait soulé ce rebelle
dangereux qui faisait à Nassier les propriétaires
dans leurs habitations, avait envahi la Ville de
St. Michel, tira par le G^{ral} Clairvaux qui commandait
la Ville, par le General Mauregard et par son chef de
Brigade, qui avait fait la guerre dans cette partie,
soulé les cultivateurs de Jean Rabel, montique
et de hauts du Port de Paris, qui a pué,
l'année jusqu'à tirer par moi. Une balle a wupé
le plumet de mon chapeau, petit. Poudre mêlée
qui m'accompagnait fut tué à mon côté, mes aides
camps demontés. Lorsque je marchai avec lui pour
le faire soumettre à son chef et reprendre le territoire
et la ville qu'il avait envahi, le Brigadier qui
après l'être fouillé de tous les côtés n'était caché dans
une forêt jusqu'à l'arrivée de l'armée française,

L'affaire C'Amour Darame

Aurait-il pu ~~être~~ élevé au grade de chef de Brigade
un autre rebelle appelé l'Amour Darame qui a fait
apparier sous les habitants de la partie du Sud de Paris
qui a soulé les cultivateurs de cette partie de l'île de
contre le quit 2 mois seulement avant l'arrivée de
l'armée, j'avais été obligé de marcher, et que j'avais
forcé de se retirer dans les forêts? Pourquoi a-t-on
ceux amicalement ce rebelle et l'autre, tandis que
moi et mes collaborateurs qui avons été constamment
fidèles au Gouvernement français, et maintenant l'ordre
dans l'île, on nous a fait la guerre? Pourquoi
veut-on ne faire une amie, d'avoir exécuté fidèlement
les ordres du Gouvernement? Pourquoi veut-on
m'imputer tout le mal qui a été fait? Aley
les ordres qui ont régné? Les troupes qui se sont

Revenir au Général Lellere en avaient-elles reçu l'ordre
 de lui ? n'avaient-elles consulté ? Non. Soit bien ! ceux
 qui ont fait le mal ne m'avaient pas consulté non plus ;
 il me faut donc par a présent me donner plus de tort
 que j'en ai mérité. Je fis part de ces réflexions à
 quelques prisonniers que j'avois faits ; ils me répondirent
 qu'on craignoit l'influence que j'avois sur le peuple, qu'on
 employoit tous ces moyens pour la détruire. Cela me fit
 faire des réflexions. Considérant tous les malheurs que
 le Globe avoit déjà essayés, les habitations détruites,
 les atrocités commises, les violations même exercées sur les
 femmes, j'oubliois tous les torts qu'on pouvoit avoir à
 mon égard, pour me penser qu'au bonheur de l'île &
 l'avantage du Gouvernement. Je me déterminai à
 obéir à l'ordre du Consul, vu surtout que le Général
 Lellere venoit ce seroit lui-même au Cap avec toute
 la troupe, après l'affaire de la Crête à Orono.

Détermination de Commanant

Mais à remarquer que jus qu'à cet instant, je n'avois pas
 encore pu trouver un seul moment pour répondre au Premier
 Consul. Je fis avec empressement ce moment de tranquillité
 pour le faire ; j'en parlai de ma soumission et de mon entier
 dévouement à ses ordres, en lui disant que s'il m'envoyoit
 un autre officier Général plus ancien, prendre le
 commandement, j'aiderois le Général Lellere à faire
 tout le mal possible par la résistance que je lui
 opposerois. Je me rappelle que le G. de Penahuel
 m'avoit rendu compte que le G. de Bouquet et un officier de
 Marine accompagnés de deux dragons, lorsqu'on avoit
 pris Port aux Français, avoient été envoyés pour saluer
 la troupe ; j'ordonnai qu'on ne les amât, après avoir
 conversé avec eux, je les renvoyai au G. de Bouquet pour
 qui je leur remis une lettre avec celle que j'avois écrite

Il écrit au Premier Consul

Combat de Doudon: Toussaint contre Hardy

M. Premier Consul. Attant ou j'expédiais ces
officiers, j'apprends que le General Hardy a passé la...
avec son armée, qu'il s'est porté sur une propriété
les a ravagés, qu'il a enlevé tous mes animaux et
surtout un cheval, dont je faisais le plus grand cas,
sans perdre de temps, je me portai sur lui avec les
forces que j'avois et l'atteignis auprès du Doudon.

L'affaire s'engagea et dura depuis onze heures du matin
jusqu'à 6 heures du soir. Avant de partir, j'avois donné
l'ordre au Genl Denabien d'attendre la réunion de

la garnison qui avoit évacué les côtes à Dieppe, et
d'aller se camper au camp de Marechal, en attendant

qu'après le combat, je me rendrais à la Marechale.

Arrivé dans cet endroit, j'y eus la réponse du
Genl Boudet qu'il m'avoit envoyé par mon neveu

Chauvi qu'il avoit grandement fait prisonnier. Le

Toussaint essaya de négocier avec Hardy
par l'entremise de Boudet

General M'apprit que ma lettre parviendroit sûrement
au Consul; qu'à cet effet il l'avoit déjà adressée au

General Lelore qui lui avoit promis de la faire.

Dès le rapport de mon neveu et après la lecture de
la lettre du Genl Boudet, je eus reconnu en lui un

caractère d'honnêteté et de franchise digne d'un officier
français et bien fait pour commander. En conséquence

je m'adressai à lui avec confiance pour le prier d'engager
Le General Lelore à s'entendre avec moi, dans ces

envoies de pacification. Et l'apprit que l'ambition
n'avoit jamais été mon guide; mais bien le honneur

qu'en conséquence j'étois prêt à rendre le commandement
pour obéir aux ordres du Consul et à faire tous les

sacrifices nécessaires pour arrêter le progrès du mal.

Je lui envoyai ma lettre par mon neveu Chauvi
qu'il reçut près de lui. Deux jours après je le

une lettre par une ordonnance prénée qui m'annonçoit
 qu'il avoit fait part de mes intentions au ^{général} Le Clerc
 et m'aparois que celui-ci étoit prêt à entrer en arrangement
 avec nous et que je pouvois compter sur les bonnes intentions
 du Gouvernement à mon égard. Le même jour le Général
 Christophe me communiqua une lettre qu'il venoit de
 recevoir de M. Villeton demeurant à la petite cure et une
 autre du Général Hardy, lui demandant tous deux une
 entrevue et aussi la permission de la lui accorder, ce que
 je lui permis en lui recommandant d'être très circonspect.
 Le Général Christophe au lieu de se rendre à l'entrevue
 indiquée par le Général Hardy, recut une lettre du Général
 Lelerc, dont il me fit passer copie, ainsi que de son
 épouse, en me demandant la permission de se rendre
 dans l'endroit qu'on lui avoit indiqué; ce que je lui permis
 et il y fut. A son retour, il me rapporta une lettre du
 Général Lelerc qui me disoit que ce seroit pour lui une
 belle journée, s'il pouvoit m'engager à plouster avec
 lui et à me soumettre aux ordres de la République. Je
 répondis que j'avois constamment porté les armes pour le
 Gouvernement, que si, dès le principe, on ~~estoit~~ se fut
 comporté avec moi, comme on en eut du le faire, il n'y auroit
 pas eu un seul coup de fusil de tiré, et que la paix
 n'auroit pas même été troublée dans l'île; que les
 intentions du Gouvernement auroient été remplies.
 Je témoignai, tant au Général Christophe qu'au Général
 Lelerc tout mon mécontentement ^{sur} que celui-ci étoit
 venu sans aucun ordre de départ. Le lendemain, je
 lui députai mon Adjudant Général Fontaine, porteur
 d'une lettre de ma part, par laquelle je lui demandois une
 entrevue à l'habitation de Suvaud: à quoi il se
 refusa. Cependant Fontaine m'a dit et a parié qu'il avoit
 été très bien reçu. Je ne me rebattai point: je lui

proposé
 l'homme de Christophe avec
 Villeton & Hardy.

Lettre de Lelerc à Toussaint

l'aurait lui demande une
 entrevue

Proclamation de Leclerc

Depectai pour la 2^e et 3^e fois mon aide de camp Compé
et mon secrétaire Motau, pour la faire que je fais mes
soumissions et que j'étois prêt à lui rendre le
Commandement ou l'armement aux instructions du Consul.
Il me fit réponse qu'une heure de conversation feroit
plus d'effet que la Lettre, en me donnant la parole
d'homme qu'il agiroit avec toute la franchise
et la loyauté qu'on pourroit attendre d'un Général
français. On m'apporta en même temps une proclamation
de rapport qui invitoit tous les Citoyens à regarder
l'article de cette day. Plusieures qui me mettoient hors de
la loi; comme nul et non avenue. ne craignez pas
ce qu'il, dans cette proclamation; vous les Généraux qui
sont sous ses ordres et les Habitans qui sont avec vous
que je recherche personne sur sa conduite passée. je
jetterai le voile sur les troubles et les inconvénients qui
ont eu lieu à St. Domingue. M'invite en cela l'exemple
que le Consul à Domi, en cela, à la France, le 18
Janvrière. Je ne veux voir dans l'île à l'avenir que
de bons Citoyens. Vous demandez du repos; quand on a
Commandé, comme vous et supporté aussi long temps le
fardeau du Gouvernement, le repos vous en bien dû; mais
j'espère que dans votre retraite vous ne
communiquerez vos lumières, dans vos manes de
Loisirs pour la prospérité de St. Domingue.

Extrait de l'avis de Leclerc
au Cap

Après cette proclamation et la parole d'homme
du Général Leclerc, je me rendis au Cap auprès de lui.
je lui fis mes soumissions, conformément aux instructions
du Consul. De lui parlai ensuite avec toute la
franchise et la loyauté d'un Militaire qui aime et
estime son camarade; il me promit de tout oublier et
la protection du Gouvernement français, et il convint avec

12

Moi que nous avions eu sous les deux d'ort. Vous
pouvez, General, me dit-il, vous retirer chez vous en
toute sureté: mais dites-moi si le Gen^{al} Desaulles obéira
à mes ordres, si je puis compter sur lui: je lui répondis
qu'oui: Le Gen^{al} Desaulles peut avoir des défauts comme
tous les hommes, mais il connoit la subordination militaire.
Je lui observai cependant que pour le bien public et
pour rétablir les cultivateurs dans leurs travaux comme
après son arrivée dans St. Ile, il étoit nécessaire que le
General Desaulles fut rétabli dans son gouvernement
à St. Marc et le General Charles de La Roche. Je lui
observai que je ne pouvois laisser le commandement sans
cela, parce que je ne serois jamais tranquille: à qu'il me
promit. A 11 heures du soir je pris congé de lui & me
retirai chez Desaulles où j'ai passé la nuit avec le
General Froment: et reparti le lendemain matin pour
La Marquette. Le lendemain j'eus une lettre du
General Le Clerc qui m'invitoit à lui renvoyer mes gardes à
pied et à cheval, et m'envoyoit un ordre pour le General
Desaulles qu'après en avoir pris connoissance, je lui fis
passer en l'engageant à s'y conformer et pour remplir
d'autant mieux les promesses que j'avois faites au General
Le Clerc, j'invitai le General Desaulles à se rencontrer avec
moi, à la moitié du Chemin de Traversée de son habitation
à la mieme; à qu'il fit. Je lui persuadai de se soumettre
ainsi que moi, que l'intérêt public exigeoit que je ferois
sacrifice; que je vouloit bien le faire, mais que pour lui
il conserveroit son commandement. Je en dis autant
au General Charles, ainsi qu'à tous les officiers qui étoient
avec eux et je vis aboutir ce les persuader, malgré
toute la répu gnance, et les regrets qu'ils me témoignèrent,
de me quitter et de se séparer de moi. Après cela

Connaissant comme la soumission
de Desaulles,

de Charles, ...

Entrevue, Baum se rendit à Souppes-respectif.
L'Acquiesçant Le Clerc permit que Le Clerc eût
envoyé à Denain pour lui porter ses ordres, le
trouva très bien disposé à les remplir parce que je
l'y avois engagé précédemment par ma dernière
entrevue. On ne m'avoit promis de placer le General
Barthe à l'Arche; cependant on ne l'a pas
fait. Il étoit inutile que j'ordonnasse aux
habitans de Dondon, de S^t Raphaël, de S^t Michel
et de la Marquette, de rentrer dans leurs habitations
puis qu'ils l'avoient fait, dès que je me fus emparé
de ces communes. Je leur enjoignis seulement de
reprandre leurs travaux aussitôt. J'ordonnai à
ceux de Blaisance et des environs circonvoisins de rentrer
et de reprandre également leurs travaux. Ils me
s'opposèrent la crainte qu'ils avoient qu'on ne
les inquiétât. Je vis au Le Clerc en conséquence
pour lui rappeler ses promesses et le presser de
leur la main ^{à leur} exécution: il me fit répondre que
ses ordres étoient déjà donnés à ce sujet. Cependant
celui qui commandoit en ce place, avoit déjà
dispersé sa troupe et envoyé des détachemens dans les
habitations, ce qui avoit effrayé les cultivateurs
et les avoit forcés de fuir dans les montagnes. Je
m'étois retiré à Lunery et j'avois donné connoissance au
General Le Clerc, comme je lui avois promis. En arrivant
dans cette commune, j'y trouvois grand nombre de
cultivateurs de Louvois que j'engageai de rentrer.
Avant mon départ de la Marquette, j'avois donné l'ordre
au commandant de cette place de remettre l'artillerie &
les munitions au commandant de Blaisance, conformément
aux intentions du Le Clerc. J'ai également donné

Inquiétudes des cultivateurs

Toussaint retiré à Emery

91

L'ordre au Commandant Emery de rendre l'annexion
au Commandant des Gouaves. Et ordre donné, j'en
fus plus occupé qu'à rétablir mes habitations qui avoient
été incendiées. Je fis faire un logement communal dans
une de mes maisons de la Montagne qui avoit échappé
aux flammes pour mon épouse qui étoit encore dans
les bois où elle avoit été obligée de se réfugier.

Pendant que j'étois occupé à ces travaux, j'appris
qu'il étoit arrivé 300 hommes & troupe pour loger
à Damery petit bourg qui jusqu'à lors n'avoit pas
pu supporter plus de 50 Gendarmes pour la police,
qu'on avoit envoyé également un très gros détachement
à St. Michel. Je me transportai de suite au bourg,
je vis que toutes mes habitations avoient été pillées
et qu'on avoit enlevé jusqu'aux coffres de mes
Cultivateurs. à l'instant même je portai mes plaintes
au Commandant, je lui fis appercevoir des soldats qui
étoient chargés de fruits de toute espèce, qui n'étoient
même pas encore mûrs. Je lui fis voir aussi ces
Cultivateurs se sauvant dans d'autres habitations de
la Montagne. Je rendis compte au Gouverneur
de ce qui se passoit. je lui observai que les mesures
qu'on prenoit, loin d'inspirer la confiance, ne faisoient
qu'augmenter sa méfiance, que le nombre des troupes
qu'il avoit envoyés étoit beaucoup trop considérable
et ne pouvoit que nuire à la culture et aux
habitants. Je remontai ensuite dans mon habitation
de la Montagne. Le lendemain, j'y eus la visite
du Commandant de Moversy et m'appris fort bien
que le Militaire, loin de me rendre une visite
d'honneur n'étoit venu chez moi que pour reconnoître
mon habitation et avoir plus de facilité de s'emparer
de moi, lors qu'on lui en donneroit l'ordre.

Les Français cantonnent

Reclamations de Trussant

Se retire dans la montagne

Plage de ses habitations

Les trois lettres à deslors

Nouvelle visite du Comte de
Mouery (?)

Pendant que j'étais avec lui, on vint me dire que
plusieurs soldats étoient venus avec des chevaux et autres
bêtes de charge dans une de mes habitations près du bourg
où estoit une des mes filles, enlevèrent le café et autres
denrées qu'ils y avoient trouvées. je lui en fis un plait et
il me promit de reprimer ce brigandage et de punir
severement ceux qui s'en rendroient coupables. Craignant
que ma demeure dans la montagne n'inspirât cela
à sa femme, je me déterminai à venir dans une même
habitation qui venoit d'être pillée et presque détruite
et tout près du Bourg qui n'est éloigné que de
2000 pas. Je laissai ma femme dans l'appartement
que j'ai fait préparer. je ne m'occupai plus
qu'à faire de nouvelles plantations pour remplacer celles
qu'on m'avoit totalement dérobées et à faire préparer
les matériaux pour la reconstruction de mes habitations.
Mais tous les jours j'ai éprouvé que ce nouveau
établissement et ce nouveau pillage. Les soldats qui
se porteroient chez moi étoient en si grand nombre que
j'en osois même pas les faire arrêter. L'un
j'en portois mes plaintes à leur commandant, je
n'en revois aucune satisfaction. je me déterminai
enfin, quoique très âgé. Le Comte ne m'entra pas l'honneur
de me répondre aux deux premières lettres que je lui
avois écrites à ce sujet de lui en écrire une 3^e que
je lui envoie au jour par un des ^{voyageurs} (Blancs) pour
plus de sûreté. je n'en ai plus de réponse à celle
qu'aux précédentes; seulement le chef des Etats
Majors me fit dire qu'il feroit son rapport.
Quelque temps après le commandant étant venu de
nouveau au Noir, il me trouva à la tête de mes cultures
occupé à conduire mes travaux de construction; il fut
savourer lui-même que mon fils Isaac repoussoit plusieurs
soldats qui étoient venus jusqu'à la porte de ma maison
couper des bananes et ces figues et les emporter. Je lui en

testavais les plaintes les plus graves. L'un promet toujours qu'il
 empêcherait au devoir. Pendant 3 semaines que j'ai
 été dans cette habitation, chaque jour j'ai été témoin de
 mauvais Villages et chaque jour j'ai reçu des visites de
 personnes qui venaient m'exprimer; le Général Brunet
 étoit venu lui-même et m'a trouvé dans les mêmes
 occupations. Malgré cela je reus une lettre du Général
 qui au lieu de me donner satisfaction sur les plaintes que je
 lui avois portées, m'accusait d'avoir gardé des hommes armés dans les
 environs, et m'ordonnoit de les renvoyer.

Injurie de l'elere

Peruade de mon innocence et que forcement des gens mal intentionés,
 l'avoient trompé, j'eus répondu que j'avois trop d'honneur pour
 ne pas savoir les promesses que j'avois faites et qu'en lui rendant le
 commandement, je ne l'avois pas fait sans avoir bien réfléchi et
 qu'ainsi mon intention n'étoit point de le reprendre. Je l'assurois
 au surplus que je ne connoissois point d'hommes armés dans les
 environs d'Anvers et que depuis 3 semaines j'étois uniquement reté

oulant lui enver son fils
 Isaac

dans mon habitation à y faire travailler. Je lui envoyai enfin mon
 fils Isaac pour lui rendre compte de toutes les vexations que
 j'essuyois et pour le prévenir que s'il n'y mettoit pas fin, je serois
 obligé de quitter le lieu où je demurois pour me retirer dans ma
 halle, sur la partie Espagnole. Un jour avant de recevoir aucune
 réponse du Général, je fus instruit qu'un de ses aides de camp
 passant par Anvers avoit dit au commandant qu'il étoit porteur
 d'ordre pour me faire arrêter adressé au Général Brunet. Le Général
 Lellere m'ayant donné sa parole d'honneur et promis la
 protection du Gouvernement Français, je ne pouvois point ajouter foi

le prévient qu'on va l'arrêter.

à ce propos. Je dis à la personne qui me conseilloit de quitter
 mon habitation que j'avois promis d'y rester tranquille et de
 travailler à réparer les dégâts qui avoient été commis, que je
 n'avois point aidé le commandement ni renvoyé mes troupes
 pour faire des sottises; qu'ainsi, je ne voulois point sortir de
 chez moi; que si d'on venoit pour m'arrêter, l'on me
 trouveroit, que je ne voulois point prêter matière à l'abolition.

Le lendemain je reus une seconde lettre du Général

Lettre de Leclerc à Toussaint

Lettre par mon fils que j'eui avois euvoyé, comme on le
trouva.

Arrivée de St. Domingue: au quartier de des Cap Français
le 16 Ocaire au 10.

Le General en chef, Anselme Laurent.

" Puisque vous persistez à penser Citoyen General, que le grand
 " nombre de trouper qui se trouve à Obaissance, effraye les
 " Cultivateurs de cette paroisse, j'el charge le General Brunet
 " de se concerter avec vous pour le placement d'une partie de ces
 " trouper en arriere des gouaiver et d'un Detachement a Obaissance.
 " Evener, bien les Cultivateurs que cette mesure, une fois
 " prise, je ferai puis ceux qui abandonneront leurs habitations
 " pour aller dans la Montagne. faites-moi connaitre, aussitôt que
 " cette mesure sera exécutée, le resultat qu'elle aura produit, parce que
 " si les moyens de persuasion que vous emploier, ne réussissent
 " pas, j'aurai des moyens militaires. Je vous salue. Signé Leclerc

Il est a remarquer que c'est sans doute par erreur que le
 secretaire a écrit: Obaissance; il doit y avoir Emery.
 Le meme jour je reus une autre lettre d'ay de Brunet dont
 voici l'extrait.

Lettre de Brunet à Toussaint

Arrivée de St. Domingue le 10.....

" Voici le moment, Citoyen General, de faire connaitre d'une
 " maniere incontestable au General en chef que nous qui pouvons
 " le trouper par votre compte et votre bonne foi tout de
 " malheureux calomnieux et que vos sentiments ne tendent
 " qu'à ramener l'ordre et la tranquillité dans le quartier qui
 " vous habitez: il faut me fournir pour attacher la lettre
 " communication de la route de Cap qui depuis hier ne l'est par,
 " puis que 3. personnes ont été enlevés par une quarantaine
 " de Brigands entre Emery et la vaye a Obaissance. Envoyez
 " auprès de ces hommes fugitifs des gens dignes de votre
 " confiance que vous payeren bien: je vous ferois compte de
 " votre débourse. Nous avons, Mon cher General, de
 " arrangements à prendre ensemble qu'il est impossible de traiter
 " en lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminera.
 " Si j'en étois pas empêché de travail et de travail minutieux, j'aurois
 " été porteur de ma réponse, mais ne pouvant pas ce jour-ci partir
 " si vous êtes rétabli de votre indisposition, que ce soit demain.
 " Quand il s'agit de faire le bien, on ne doit jamais retarder.

" Vous ne trouverez pas dans mon habitation chaupêtre tour
" les agréments que j'aurois désiré reunir pour vous recevoir, mais
" Vous trouverez la franchise d'un galant homme qui ne
" fait d'autre vœux que pour la prospérité de la Colonie &
" votre bonheur personnel. Si Madame Lousant dont je
" desire infiniment faire la connaissance, voudrait être du Voyage
" j'en serois très flatté. Si elle a besoin de chevaux, je lui
" enverrois les miens.

" Je vous le répète, General, vous ne trouverez point d'amis
" plus sincères que moi. De la confiance dans le Capitaine Gale
" de l'amitié pour tout ce qui lui est subordonné et pour
" jouir de la tranquillité.

" Je vous salue Cordialement & Sique Brunet

Confiant chez Brunet

D'après ces lettres quoi qu'indisposé, je me rendis aux
solicitations de mes fils et d'autres personnes et je partis
pendant la nuit même pour me rendre auprès de M. Brunet
accompagné de ^{2.} Officiers seulement. à 8 heures du soir, arrivé
chez lui, après m'avoir introduit dans sa chambre, je lui
dis que j'avois reçu la lettre, ainsi que celle de M. Leclerc
qui m'invitoit à me concerter avec lui, que je venois pour
cet objet: que j'en avois pas amené mon épouse suivant son
desir, parce qu'elle ne sortoit jamais, ne voyoit aucune société
et ne s'occupoit uniquement que de ses affaires domestiques;
que si, lorsqu'il seroit la tournée, il voudroit lui faire
1. l'honneur de la voir, elle le recevrait avec plaisir. Telui
observais qu'étant malade, je ne pouvois rester long temps
avec lui; que j'espérois en conséquence de terminer le
plus tôt possible mes affaires afin que je pussé m'en retourner.
Telui communiquai la lettre de M. Leclerc. Après en avoir
pris lecture, il me dit qu'il n'avoit encore reçu aucun ordre
de se concerter avec moi sur l'objet de cette lettre; me pria
de l'excuser sur ce qu'il étoit obligé de sortir un instant
et sortit en effet, après avoir appelé un officier pour me
tenir compagnie. A peine étoit-il sorti qu'un Aide de camp de
General Leclerc entra, accompagné d'un très grand nombre
de Grenadiers, qui m'environnerent, s'emparèrent de moi, me

Il est arrêté

garotterent comme un criminel et me conduisirent à bord
de la frégate La Créole.

pillage de sa maison

Je réclamai la parole de Dufal Prumet et les promena
qu'il m'avoit faites; mais inutilement. je ne le revus plus: il
s'étoit probablement caché pour se faire voir aux reproches
bien mérités que je pouvois lui faire. J'ai même appris
depuis qu'il s'étoit rendu coupable des plus grandes
foraations envers ma famille; qu'auvôtôt après mon
arrestation, il avoit ordonné à un détachement de se
porter sur le habitatin où je demeurois avec une grande
partie de ma famille, la plupart femmes, enfans, ou cultivateurs
qu'il avoit ordonné de faire feu dessus; ce qui avoit fait
ces malheureux victimes de fuir à demi-morts dans les
bois; que tout avoit été pillé et saisi; que l'aide de
camp Dufal Prumet avoit enlevé de chez moi 110 Portugais
qui m'appartenoient et 75 à une de mes sœurs avec tout
mon linge et celui de mes gens. Les horreurs faites
commises dans ma demeure, le Commandant Dumery se porta
à la tête de 100 hommes sur le habitatin où étoient ma femme &
mes sœurs, les autres même pour leur donner le tour de
prendre du linge ni aucun effets. on les conduisit aux Corvais
et de là à bord de la frégate La Guénière. Lorsque j'eus arrêté
je n'avois d'autre vêtement que celui que je portois sur moi:
j'écrivis en conséquence à mon épouse pour la prier de
m'envoyer les choses dont j'avois le plus pressant besoin et
la prière j'espérois qu'on alloit me conduire. Cette lettre avoit
été remise au Adjudant Dufal Sellere, pour la faire
passer; mais elle ne parvint pas à sa destination et je ne
reçus rien.

Resté en France

Dès que j'eus à bord de la frégate La Créole, on mit à la
voile; on me conduisit à 4 lieues du Cap où j'étois
le Saint le Saint à bord duquel on me fit monter. Le
lendemain mon épouse, ainsi que mes enfans qui avoient
été arrêtés avec elle y arrivèrent. On mit de suite à la voile
pour France. Après une traversée de 30 jours pendant les
quels j'ai essuyé non seulement les plus grandes fatigues
mais des désagréments tels qu'il est impossible de les imaginer

à moins que j'en aie été témoin; ma femme même et mes
enfants ont éprouvé un traitement que leur sexe et leur rang
auroient dû rendre meilleur, Au lieu de nous faire débarquer pour
nous procurer du soulagement, on nous garde à bord 67 jours.

Après un pareil traitement ne puis-je pas demander une
juste rétribution ou tout le moins être promu par qui m'ont été faites
par tel ou tel. L'lettre sur la parole d'un homme, ainsi que de la
protection du gouvernement français. Si l'on n'avait plus besoin de
mes services et qu'on eût voulu mes réceptions, n'aurait-on
pas dû en agir avec moi, comme on en a agi de tout temps
à l'égard des généraux blancs français. on les servait avant
que de les faire; on leur envoyait une personne chargée par le
gouvernement pour leur donner l'ordre de remettre le
commandement à tel ou tel que le gouvernement désignait
dans le cas où ils refuseraient d'obéir, ou priver de grands
mesures contre eux; on peut avec justice les traiter de
rébelle et les embarquer pour France. J'ai vu même souvent
que des officiers généraux vicieux, pour avoir gravement
manqué à leur devoir, avoient été menagés, en considération
du caractère dont ils étoient revêtus. on les respectoit
jusqu'à ce qu'ils fussent devant l'autorité supérieure.

Les de la Clère n'aurait-il pas dû m'envoyer chercher
et me prévenir lui-même qu'on lui avoit fait un rapport
contre moi? n'aurait-il pas dû me dire! je vous avois
donné ma parole et promis la protection du gouvernement?
Aujourd'hui puisque vous vous êtes rendu coupable, j'en vais
vous envoyer auprès du gouvernement, pour rendre compte de
votre conduite; ou bien: le gouvernement vous ordonne de
vous rendre auprès de lui; je vous transmets ses ordres.
mais point du tout: il en agit avec moi avec des moyens
qu'on n'a jamais employés même à l'égard du plus grand
criminel. Sans doute j'en vis avec surprise à ma couleur.
Ma femme suspecté de servir ma patrie avec zèle et fidélité.
La couleur de mon corps m'est-elle à mon honneur et à mon
courage; et suppose même que je fusse criminel et qu'il y eût

Des plaintes

Des ordres du Gouvernement pour m'arrêter; soit-il besoin
d'employer tout l'arabière pour arrêter ma femme,
mes enfants de leurs propriétés sans respect ni égard pour
leur sexe ni leur rang. Fallait-il faire feu sur mes habitations
et sur ma famille et faire piller et saccager toutes mes
propriétés. non. Ma femme, mes enfants et ma famille n'
sont chargés d'aucune responsabilité et n'avoient aucun
comptes à rendre au Gouvernement. On n'avoit même pas le
droit de les faire arrêter. Le g^{al} Lelou doit être franc. Auroit-il
crainit d'avoir un rival? Tel Loupare, d'après sa conduite, au
siècle Romain, qui poursuivait Annibal jusque dans sa retraite.

La correspondance saisie le justifie

Ah arrivée de l'incendie dans la colonie ou a profité de mon
absence pour s'emparer d'une grande partie de ma
Correspondance qui étoit au Port-Republicain et tout ce que je
possédois dans cette partie. Une autre partie qui étoit dans une de mes
habitations a été également saisie. Pourquoi, après mon arrestation,
ne m'a-t-on pas envoyé avec cette correspondance au
Gouvernement. on n'a donc fait tous mes papiers que pour m'imputer
des fautes que j'en ai pas commises. mais je n'ai rien à redouter.
Cette correspondance seule suffit pour me justifier aux yeux de
Gouvernement qui doit me juger. On m'a arrêté arbitrairement
sans m'entendre, on s'est emparé de tout mon avoir, on a pillé toute
ma famille en général, ainsi mes papiers; on m'a embarqué, envoyé
me comme un Ner de terre, repaillé des cabaniers les plus atroces
sur mon compte, et envoyé dans le fond d'un cañot. N'est-ce
pas couper la jambe à quelqu'un et lui dire: marche? N'est-ce
pas lui couper la langue et lui dire: Parle? N'est-ce pas
enterrer un homme vivant. Tout cela a été voulu pour me perdre
et m'aveugler, parce que suis noir et ignorant, et je ne dois pas
compter au nombre de soldats de la République, ni avoir ce
mérite; et qu'il ne doit point y avoir de justice pour moi. Si
je n'en ai pas dans le monde, j'en aurai dans l'autre. Je fais
qu'on va chercher et payer dans toute la colonie pour trouver
des mensonges contre moi, mais l'homme Propose et Dieu dispose

Son rôle à St. Domingue jusqu'à
l'arrivée des Français

27
Pendant que la France faisoit la guerre et combattoit ses
ennemis, et ne pouvoit nous envoyer du secours dans la colonie
j'ai tout fait pour la lui conserver jusqu'à l'arrivée de
General Leclerc. sans force, sans munition, sans argent,
sans bâtiment, sans argent, sans commerce: mais j'ai employé
courage, sagesse & prudence. Secouru par mes camarades d'armée
et la permission de Dieu, j'ai réussi à mettre tout en état et en
bon ordre, à faire fleurir le pays confié à mon commandement,
espérant qu'à la paix le Gouvernement auroit déclaré que
l'armée de St. Domingue avoit bien servi sa patrie: ce qui
me demandoit et cette récompense m'ont été bien placés, pour
moi particulièrement qui ai tout dirigé. Au contraire le
General Lellere nous a envoyé des boulets de 24 et de 36. pour
toute récompense, dans un pays qui appartient à la France
qu'il a trouvé tranquille: il dépendoit de lui, avec un peu
de sagesse, de reprendre le commandement et de rendre compte
au Gouvernement dans quel état il avoit trouvé le pays: ce
n'est pas, à la paix, qu'on doit venir faire la guerre, forcer un
Peuple soumis à son Gouvernement à prendre les armes, forcer
les Français à le battre, contre de Français et trahir ma bonne
foi. Si le General Lellere étoit vraiment un Militaire Français &
Loyal, il ne m'auroit pas traité de cette manière, lorsque je lui ai
rendu le commandement. S'il avoit vu comment je me suis
exposé plusieurs fois à la prise de fortification de Laussac,
mettre pied à terre à la tête des grenadiers, cueiller ce fort
malgré la mitraille et la fusillade, plusieurs de mes
camarades blessés, et moi-même à la jambe, sans compter avec
qui étoient sur le terrain et plusieurs autres affaires
que j'ai eues, si, dis-je le General Lellere, eût été présent
et eût essayé, comme moi, tant de misères, il n'auroit pas
travaillé siourdement à me perdre; il auroit peut-être
comme le Vahus d'un militaire qui a servi sa patrie
avec courage et fidélité; si j'en eusse été le Chef,
tous ces malheurs ne me seroient pas arrivés. Au sujet

Origines de son pouvoir

L'Assemblée Centrale.

La Constitution qu'elle rédige est
soumise à l'examen du gouvernement
français

De la Constitution, on a voulu m'accuser: ma justification
en bien faite. Après avoir chassé les ennemis de la
République hors de la Colombie, calmé toutes les
factious, réuni tout le parti; après avoir pris
provision de San-Domingo, voyant que le Gouvern.
n'envoyoit ni Lois ni arrêtés, sentant l'urgence
d'établir la police dans ce pays, pour la sûreté & la
tranquillité de chaque individu, et pour le bien
du Gouvernement, je fis une invitation à toutes les
Communes de convoquer une Assemblée Centrale, à
l'effet de lui confier le soin de ce travail. Cette
Assemblée fut formée par des hommes de bien, sages &
probés; enfin d'honnêtes gens. Je fis connaître
à ces membres qu'ils avoient une tâche possible
& honorable à remplir, qu'ils devoient faire ces
Lois propres au pays, avantageuses pour le
Gouvernement, et utiles aux intérêts de tout; ces
Lois basées sur les mœurs et le caractère des
habitans de la Colombie et sur les localités.

La Constitution achevée devoit être soumise à la
santion du Gouvernement qui seul avoit le droit de
l'adopter ou de la rejeter. Ainsi, dès que les
bases de cette Constitution furent établies et les Loix
organiques rendues, je me faisais espérer d'envoyer le
tout par un membre de l'Assemblée Centrale au
Gouvernement pour en obtenir la sanction; on ne peut
donc pas m'imputer les erreurs prétendues ou les fautes
que cette Constitution pouvoit contenir. Jusqu'à
l'arrivée du G^{ral} Lellere, j'en ai reçu aucune nouvelle
du Gouvernement sur cet objet. Pourquoi donc

21

aujourd'hui veut-on me faire un crime de ce qui ne
peut pas en être un? Pourquoi veut-on que la vérité
soit un mensonge, et que le mensonge devienne la vérité? Pourquoi
veut-on que les ténèbres foyent la lumière, et la lumière, les ténèbres?
Dans une conversation au Cap que j'ai eue avec M^{rs} Lellere, l'un de
dit qu'étant à Sancti Spiritus, il avoit envoyé un espion à Sancti Spiritus
pour savoir si j'y étois, que cet espion lui avoit rapporté que
j'y étois en effet. Pourquoi donc si ce n'est pas venu ni y trouver,
pour me transmettre les ordres du gouvernement avant de commencer
les hostilités: il auroit vu l'emprenement que j'aurois mis à
y passer. Au contraire il a profité de mon séjour à Sancti Spiritus
pour se rendre au Cap et envoyer des troupes dans tous
les points de la Colonie. C'est prouvé qu'il n'avoit pas
l'intention de me rien communiquer. Si M^{rs} Lellere venoit
dans la Colonie, pour faire du Mal, on ne doit pas me l'imputer.
Il est vrai qu'on ne doit s'empêcher qu'à me de vous deux.
mais pour peu qu'on veuille me rendre justice, on verra que
c'est lui qui est l'auteur de tous les maux que l'île a
essuyés. Sans me plaindre, l'un est entré dans la Colonie qu'il a
trouvée intacte; l'autre tombé par les habitants et leur qui
travailleroient, et avoient contribué à la conservation de la Colonie
en versant leur sang pour la même patrie. Voilà précisément
la source de mal. Si deux se font se battre ensemble, leur
père et mère ne doivent-ils pas les empêcher, mais former le
quel est d'agresser, l'un ou l'autre, ou tous les deux, en cas qu'ils
ayent tort tous deux. M^{rs} Lellere n'avoit pas le droit
de me faire arrêter. Le gouvernement seul pouvoit vous faire
arrêter tous deux, pour entendre et vous juger. Cependant M^{rs}
Lellere joint de la liberté et je suis au fond d'un
cachot.

Après avoir vu le compte de ma conduite depuis
l'arrivée de l'Escadre à St. Domingue, j'entrevis dans quelque
détail par elle que j'ai tenue avant le débarquement.

Depuis que je suis entré au service de la République, je
n'ai jamais reçu un fol d'appointement. M^{rs} Lellere,

Et tous les Agents du Gouvernement, ainsi que les personnes comptables
qui avoient l'administration de la caisse publique, peuvent me rendre
cette justice. Personne n'a jamais été plus délicat, ni plus
dévoué que moi: j'ai seulement reçu quelque fois le traitement
de table qui m'étoit accordé, et très souvent je ne l'ai pas demandé.
Si j'ai donné des ordres pour prendre quelque somme à la caisse
c'étoit toujours pour le bien public. L'ordonnateur les faisoit
papier ou le Crû du service de la guerre. J'ai connu une
qu'une seule fois seulement, étant éloigné de chez moi,
j'empruntai 6000^l. de l'Etat. C'est l'ordonnateur de
Dep. de l'Inde. Voici un coup mot de ma conduite et le résultat
de mon administration. A l'évacuation des Anglais, il
n'y avoit pas un sol, au Crû public: on étoit obligé de
faire des emprunts pour payer les troupes et les salaires
de la République. A l'arrivée du G^l. Lellere, il a trouvé
3. Millions 500,000^l. en laine. quand j'étois aux Cayes, après
le départ du G^l. de l'Inde, la caisse étoit vide. Le G^l. Lellere
y a trouvé 3. millions, il en a trouvé de même et proportion
dans toutes les caisses particulières de l'île. D'après cela, on
peut voir que je n'ai pas servi ma patrie pour l'intérêt,
mais au contraire que j'en ai servi avec honneur, et fidélité.
Dans l'espoir de recevoir un jour de tous ces flatteurs cela
l'approbation du Gouvernement. Tous ceux qui m'ont connu, me rendront
justice. J'ai été brave; j'ose l'avouer. mais j'en ai jamais
essayé même de reprocher de la part de mes maîtres. J'en ai
jamais rien négligé à St. Dominique pour le bonheur de l'île;
j'ai pris sur mon repos pour y contribuer; je faisais tous les
sacrifices, je me faisais un devoir et un plaisir de contribuer
à la prospérité de cette belle Colonie: zèle, activité, courage,
j'ai tout employé. L'île avoit été envahie par les ennemis
de la République. j'en avois alors qu'une quarantaine de mille
hommes armés de pique. je les renvoyai tous à la culture,
et organisai quelques régimens, d'après l'autorisation du G^l.
Lavauz. La partie Espagnole n'étoit jointe aux Anglais pour
faire la guerre aux Français. Le G^l. Desfouraux fut envoyé pour
attaquer St. Michel avec de la troupe de ligne bien disciplinée.
Il ne put pas le prendre; le G^l. Lavauz m'ordonna d'attaquer cette
place; j'en emportai; il est à remarquer, que lors de l'attaque de
le G^l. Desfouraux, cette place n'étoit pas fortifiée et que lorsque j'en

Résultats financiers de l'administration
de l'Inde

Sur des intérêts communs.

Il est un ancien esclave.

autorisé par le G^l. Lavauz, il organise
quelques régimens.

il emporta St. Michel, on a cédé le
Général Desfouraux

J'espérai elle l'étoit et flangué de bastions.
 J'ai également pris St Raphaël, Pinche, et j'en ai tenu compte au
 Chanai; ils étoient en possession de la petite rivière; j'avois pour toute
 munition une Caisse de Cartouches qui étoient tombées dans
 l'eau, on alla attaquer. La venue pouvoit rebute. j'ai emporté
 cette place d'a vant, avant le jour, avec mes dragons et fit toute
 la garnison prisonnière que j'envoyai au J. de Lavau. avec une
 seule pièce de canon, j'en pris neuf, j'ai attaqué et emporté
 d'a vant une fortification défendue par sept pièces de canon.

Les Anglais de Pont
 Les bords

Les Espagnols de Miran

Je me suis également emparé par les Espagnols du camp
 retranché de Miran. J'ai tiré et gagné sur les Anglais
 une fameuse bataille qui dura depuis le lever du matin
 jusqu'à la nuit. Cette bataille a été si sanglante que
 tous les chemins étoient couverts de morts et qu'on voyoit
 couler des ruisseaux de sang. je me suis emparé de tous les
 bagages et munitions de l'ennemi, j'en ai fait un grand
 nombre de prisonniers et les envoyai tous au J. de Lavau
 en lui rendant compte de tout. Les pertes des
 Anglais sur les bords de St. Marc, ont été reprises par
 moi. les fortifications de la Montagne de Sabatille, et de
 Lise, le camp dans la montagne de Mattay que les
 Anglais regardoient comme imprenable, la Citadelle de
 Mirabail appelée le Gibraltar de St. Me, occupé par 1100
 hommes, le fameux camp de St. Augustin, les fortifications
 a. 3 étages en maçonnerie du boulevard, celle du camp de
 Cayette et du Beauvieu, en un mot toutes les fortifications que
 les Anglais avoient dans cette partie, n'ont pu résister, non
 plus que celles de Meibre, de St. Jean de la Megouette &
 autres lieux occupés par les Espagnols. tout a été remis au
 Doyeur de la République par moi qui ai couru le plus
 grand danger, ai failli plusieurs fois d'être fait
 prisonnier. J'ai versé mon sang pour ma patrie, j'ai
 eue une balle dans la gauche droite que j'ai eue dans
 le corps. j'ai eu une contusion violente à la tête occasionnée
 par un boulet qui m'a tellement ébranlé la mâchoire, que
 la plus grande partie de mes dents me est tombée et que le
 peu qui me reste est encore très vacillant. enfin, j'ai eue,

repoussé les Anglais de St. Marc

Les chaux de tous ces camps
 retranchés.

Les blessures.

Le Général Lavauz peut attester
sa conduite passée.

Dans différentes occasions dix-sept blessures dont il me reste encore
d'honorables cicatrices. Le G^l Lavauz a été témoin de plusieurs
Crusades, et il est trop sincère pour ne pas me rendre justice. Je
dirai si j'ai jamais écrit à sacrifier ma vie, lorsqu'il s'agissait
des intérêts de mon pays et du triomphe de la République. Si
je venois compter sous les Savies que j'ai rendus dans tous les
gouvernements, il me faudroit plusieurs Volumes, ce que
je n'écrirai jamais; et pour me récompenser, on m'arrête arbitrairement
à St. Dominique comme un Criminel. On me garotte, on me conduit
à bord, sans égard pour mon rang et pour ce que j'ai fait
pour la République. D'après ma
conduite, devois-je m'attendre à un pareil traitement? J'avois
de la fortune depuis longtemps: la révolution m'a trouvé avec
environ 648,000^l. j'en ai éprouvé en servant ma patrie. J'avois
faiblement acheté une petite propriété pour y établir mon
époux et ma famille. Aujourd'hui, on cherche à me couvrir
d'opprobres, d'infamies, on me rend le plus malheureux des
hommes, on me privant de la liberté et me séparant de ce
que j'ai de plus cher au monde, d'un père respectable âgé de
105 ans qui a besoin de mes secours, d'une femme adorée qui
ne pourra sans doute supporter les maux dont elle sera atteinte
par moi et d'une famille chérie qui fait le bonheur de ma
vie.

Le lendemain du Nainseau, on m'a fait monter en voiture: j'ignore
qu'on alloit me traduire devant un Tribunal, pour y rendre compte
de ma conduite et y être jugé: mais au lieu de cela, on m'a
conduit, sans me donner un instant de repos, dans un fort, sur la
frontière de la République, où l'on m'a enfermé dans un cachot affreux.

C'est du fond de cette prison que j'ai recouru à la Justice et à la
magnanimité du G^l Consul: il est trop généreux et trop bon Général
pour laisser un ancien militaire, couvert de blessures, au service de la
patrie, mourir dans un cachot, sans lui donner même la satisfaction
de se justifier et de faire prononcer par son fort. Je demande donc
à être traduit devant un Tribunal ou conseil de guerre, ou
à ce qu'on fera provisoirement le G^l Lellere et que l'on me juge
après m'avoir entendu d'un & l'autre. L'équité, la raison, les
Lois, tout m'assure qu'on ne peut me refuser cette justice.

Fin.

Il a compromis sa fortune, en
défendant la République

Les malheurs

Il demande à être traduit
devant un conseil de guerre.



...eudo
...sieur
...ce
...général
...D. de
...soul
...espe
...l'air
...ou
...it
...
...y
...avel
...l'au
...n
...cours
...de
...ce
...général
...é
...ble
...ma
...l'ap
...w
...la
...sur
...s
...la
...un
...de
...tis
...D
...e
...age
...son

